



Your Partner in Insurance



États financiers intermédiaires consolidés
des trois premiers mois de 2012



Bruxelles | Utrecht
Le 14 mai 2012



Table des matières

AGEAS en bref Q1 2012	7
Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas	9
Évolution	10
Résultats des trois premiers mois de 2012	10
États financiers intermédiaires consolidés des trois premiers mois de 2012	13
État consolidé de la situation financière	14
Compte de résultat consolidé	15
État du résultat global consolidé	16
État consolidé des variations de capitaux propres	17
État consolidé des flux de trésorerie	18
Informations générales	19
1 Résumé des principes comptables	20
2 Acquisitions et cessions	23
3 Capitaux propres revenant aux actionnaires	25
4 Contrôle et solvabilité	27
Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière	31
5 Trésorerie et équivalents de trésorerie	32
6 Placements financiers	33
7 Créances	38
8 Placements dans des entreprises associées	39
9 Réassurance et autres créances	40
10 Option d'achat sur actions BNP Paribas	41
11 Passifs liés à des contrats d'assurance vie	43
12 Passifs liés à des contrats de placement vie	43
13 Passifs liés à des contrats en unités de compte	44
14 Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie	44
15 Certificats d'endettement	44
16 Dettes subordonnées	45
17 Emprunts	47
18 Impôts exigibles et différés	48
19 RPN(l)	49
20 Provisions	50
21 Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle	51
Notes relatives au compte de résultat consolidé	53
22 Primes d'assurance	54
23 Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	55
24 Résultat des ventes et réévaluations	56
25 Sinistres et prestations d'assurance	57
26 Charges financières	58
27 Variations des dépréciations	58

Notes relatives à l'information sectorielle.....	59
28 Information sectorielle	60
29 Passifs éventuels.....	73
30 Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière	78
Déclaration du Conseil d'Administration	79
Rapport d'examen limité	80

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux des présents États financiers intermédiaires consolidés sont libellés en millions d'euros.



**AGEAS
en
bref
Q1 2012**

*Capitaux propres
revenant aux
actionnaires*

€ 8.304 millions

Total des actifs

€ 92.710 millions

*Encaissement
Brut ¹⁾*

€ 5,7 milliards

*Résultat net
revenant
aux actionnaires*

- € 84 millions

Fonds sous gestion

€ 72.037 millions

*Dividende
par action*

€ 0,08

*Résultat net de
l'assurance*

€ 155 millions

*Résultat net du
Compte général*

- € 239 millions

*Ratio de solvabilité
de l'assurance*

207,4 %

Ratio combiné

101,9%

Nombre d'employés

12.727

1) L'encaissement brut inclut l'encaissement provenant des participations d'Ageas mises en équivalence. Hors participations mises en équivalence, tel que comptabilisé en IFRS, l'encaissement s'élève à EUR 2,8 milliards.

	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011	2011	Écart entre trois premiers mois 2011 et 2012
Compte de résultat				
Encaissement brut	2.820,7	3.166,0	11.237,1	- 10,9%
Total des produits	4.042,8	3.124,4	12.004,8	29,4%
Résultat net revenant aux actionnaires	- 83,8	- 153,6	- 578,2	- 45,4%
- part de l'Assurance	154,8	134,5	- 313,1	15,1%
- part du Compte général (y compris les Éliminations)	- 238,6	- 288,1	- 265,1	- 17,2%
État de la situation financière				
Total des actifs	92.709,7	99.186,3	90.602,2	- 6,5%
Fonds sous gestion	72.036,7	78.518,7	70.599,6	- 8,3%
Capitaux propres revenant aux actionnaires	8.303,7	7.598,4	7.760,3	9,3%
Participations ne donnant pas le contrôle	702,8	704,6	607,4	- 0,3%
Capitaux propres	9.006,5	8.303,0	8.367,7	8,5%
Action (en EUR)				
Résultat de base par action	- 0,04	- 0,06	- 0,23	41,1%
Rendement sur capitaux propres	- 6,4%	3,1%	- 7,2%	*
Autres informations				
Ratio combiné	101,9%	101,5%	101,1%	0,4%
Ratio de charges en vie	0,51%	0,51%	0,51%	- 0,2%
Ratio de solvabilité de l'assurance	207,4%	201,1%	207,0%	3,1%
Ratio de solvabilité du groupe	237,1%	253,1%	236,9%	- 6,3%
Nombre d'employés	12.727	12.000	12.557	6,1%




Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas




Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas

Évolution

Le 7 février 2012, Ageas et BNP Paribas ont annoncé un accord sur le règlement de la RPN(I) et sur l'instrument Tier 1. Cet accord portait sur le remboursement de l'instrument Tier 1 (émis par Fortis Banque et détenu à 95 % par Ageas) et un règlement (partiel) du passif RPN(I). Le règlement de la RPN/RPN(I) a été réalisé par voie d'une offre d'achat en numéraire sur les CASHES par BNP Paribas et la conversion ultérieure des CASHES en actions Ageas. Ageas a accepté de payer à BNP Paribas une indemnisation relative à la transaction CASHES. Cet accord était soumis à la condition d'un taux de succès minimal de 50 % de l'offre d'achat en numéraire sur les CASHES lancée par BNP Paribas.

Comme l'offre d'achat en numéraire a atteint un pourcentage d'acceptation de 63 %, les deux parties ont effectivement exécuté l'accord, avec pour Ageas un impact négatif total, sur le résultat, d'EUR 132 millions au premier trimestre. Ce montant se ventile comme suit :

- BNP Paribas a remboursé l'instrument Tier 1. En conséquence, Ageas a reçu le 26 mars 2012 un montant d'EUR 953 millions. Puisque le montant perçu dépassait la valeur comptable à cette date, Ageas a enregistré une plus-value non récurrente d'EUR 129 millions (tenant compte d'intérêts d'EUR 9 millions, de l'amortissement d'un écart d'EUR 30 millions et après impôt) ; l'impact net au premier trimestre s'élève à EUR 140 millions.
- Par ailleurs, Ageas a payé à BNP Paribas une indemnité pour le règlement partiel de la RPN/RPN(I) s'élevant à EUR 287 millions à la date de conversion, le 26 mars 2012. Ageas a en outre payé EUR 12 millions de coûts liés à la transaction, y compris la meilleure estimation de la juste valeur de l'indemnité annuelle (sur la base de l'hypothèse d'un échange des CASHES résiduels dans les deux ans). En conséquence, l'indemnité totale s'est élevée à EUR 299 millions.

Comme l'offre de rachat contre numéraire sur l'instrument CASHES a atteint un taux d'acceptation de 63 %, près de 37 % des CASHES restent en circulation. Le passif RPN(I) a donc été réduit, mais pas supprimé des comptes. L'accord avec BNP Paribas sur le règlement des CASHES vient à échéance en 2014. Ageas a revu l'évaluation de niveau 3 de la RPN(I) et décidé d'y inclure un plancher pour la valorisation de la RPN(I) résiduelle, correspondant à l'indemnité prévue. La RPN(I) étant évaluée au montant le plus élevé entre la valeur nette actualisée des paiements d'intérêts attendus et ce montant plancher. Le montant de ce plancher dépend du prix d'achat attendu des CASHES et du cours de l'action Ageas à ce moment-là. Le 31 mars 2012, la RPN(I) a été valorisée à la valeur plancher d'EUR 163 millions, engendrant une plus-value d'EUR 27 millions (à savoir l'écart entre le plancher d'EUR 163 millions et la valeur de la RPN(I) d'EUR 190 millions fin 2011).

Résultats des trois premiers mois de 2012

Le résultat net du Groupe pour le premier trimestre est négatif d'EUR 84 millions, y compris une perte nette d'EUR 239 millions pour le Compte général. Le résultat du Compte général est pénalisé par la charge non récurrente d'EUR 132 millions liée à la transaction conclue avec BNP Paribas sur la RPN(I) et l'instrument Tier 1 et par la perte de valeur d'EUR 191 millions de l'option d'achat sur les actions BNP Paribas, partiellement compensées par une appréciation d'EUR 112 millions de la valeur de la participation dans Royal Park Investments.

Le montant des capitaux propres progresse de 8 % par rapport à fin 2011 pour atteindre EUR 8,3 milliards, soit EUR 3,48 par action, grâce surtout à l'augmentation des plus-values latentes sur le portefeuille d'investissements. Les ratios de solvabilité pour l'Assurance et pour le Groupe restent stables, à 207 et 237 % respectivement. Le groupe dispose d'un excédent de capitaux propres d'EUR 5,1 milliards par rapport aux exigences minimales.

Les activités d'assurance

Le résultat net de l'Assurance a progressé de 15 % en glissement annuel, à EUR 155 millions, et même de plus de 40 % dans le segment Asie, grâce à la forte croissance sous-jacente et au rétablissement des marchés financiers. L'activité vie progresse de près de 20 % avec de bonnes marges mais aussi des plus-values nettes réalisées en hausse. Le résultat des branches non-vie et autres assurances restent proches de l'année précédente, avec une légère amélioration du ratio combiné, grâce au résultat sur sinistres d'origine hivernale dans le segment Incendie, en Belgique et - dans une moindre mesure - au Royaume-Uni.

Vie, Non-vie et Autres assurances

Les activités vie contribuent au résultat net à hauteur d'EUR 126 millions, contre EUR 106 millions l'an dernier (+19%), grâce à l'amélioration des marges financières en Belgique et à d'excellents résultats en Asie, dans tous les pays, témoins d'une forte progression de l'activité. Comme l'an dernier, le résultat net en Belgique inclut une charge d'EUR 5 millions liée à une contribution imposée par l'État au secteur des assurances à compter du 1er janvier 2011. L'activité non-vie produit un résultat net positif d'EUR 26 millions (+6 % par rapport à l'an dernier). Tous les secteurs sont rentables. L'amélioration du résultat au Royaume-Uni, notamment due à des plus-values, compense la baisse enregistrée en Belgique et due au coût des sinistres enregistrés dans la branche incendie, mais également à la dégradation des résultats de la branche auto. La contribution des activités non-vie en Europe continentale et en Asie reste inchangée à EUR 8 millions. L'ajout d'un partenariat non-vie en Turquie, par sa contribution positive au résultat, compense partiellement le recul du résultat en Asie. Le secteur Asie a d'ailleurs bénéficié en 2011 d'un avantage fiscal non récurrent d'EUR 3 millions.

Le ratio combiné groupe se dégrade légèrement à 101,9 %. En Belgique, il s'est détérioré à 104,1 % (contre 98,6 %), principalement sous l'effet de sinistres d'origine hivernale. La performance opérationnelle en Accidents du travail s'est avérée particulièrement bonne durant le trimestre écoulé. Au Royaume-Uni, le ratio combiné s'est amélioré à 102,3 % (contre 106,0 %), grâce aux branches Incendie et Auto.

Ageas a révisé sa méthodologie de calcul des ratios combinés et décidé de l'aligner davantage sur la pratique en usage pour les produits non-vie assortis de passifs d'assurance actualisés, dans les branches Invalidité et Accidents du travail. Ce changement concerne surtout le secteur Belgique. Depuis cette année, l'annulation de l'effet de l'actualisation n'a plus été effectuée dans le ratio de sinistres. Les données comparables ont été retraitées en conséquence, avec une incidence positive sur le ratio combiné général de 0,9 % au premier trimestre.

Le segment Autres assurances, englobant l'activité de distribution de détail au Royaume-Uni, affiche une progression des revenus de commissions de 8 % qui s'explique par l'inclusion de Castle Cover, acquis en mars 2011. Le bénéfice net recule à EUR 3 millions, contre EUR 4 millions en 2011, et reflète un contexte de forte concurrence dans la vente au détail sur fond de conjoncture économique difficile.

Compte général

Le résultat net du Compte général est négatif d'EUR 239 millions pour le premier trimestre, pénalisé par l'impact négatif total des dossiers hérités du passé à hauteur d'EUR 213 millions. Ce montant est la résultante de l'effet négatif, à hauteur d'EUR 132 millions, de l'accord conclu avec BNP Paribas et Fortis Banque à propos de la RPN(I) et de l'instrument Tier 1, et d'une charge d'EUR 191 millions liée à la perte de valeur de l'option d'achat sur actions BNP Paribas, partiellement compensés par un résultat positif d'EUR 112 millions provenant de Royal Park Investments.

Suite au règlement partiel avec BNP Paribas du passif RPN(I) et de l'instrument Tier 1, le solde du passif RPN(I) est enregistré à la valeur plancher d'EUR 163 millions. La valeur de l'option d'achat sur actions BNP Paribas au 31 mars est retombée à EUR 204 millions, reflétant le recul de la volatilité, passée de 49 %, fin 2011, à 33 % fin mars 2012.

Au premier trimestre, le résultat net en IFRS de Royal Park Investments (RPI), après dépréciation du goodwill, est positif d'EUR 112 millions, surtout sous l'effet de réévaluations au prix de marché plus élevées sur le portefeuille de placements. La valeur de la participation, après prise en compte des variations de la juste valeur des réserves de couverture, progresse d'EUR 779 millions fin 2011 à EUR 894 millions au 31 mars 2012.

Les produits d'intérêt nets s'élèvent à EUR 32 millions, contre une charge d'intérêts d'EUR 2 millions l'an dernier, après amortissement de l'écart et des intérêts perçus sur l'instrument Tier 1 à hauteur d'EUR 39 millions. Le total des charges salariales et autres progresse légèrement par rapport à 2011, à EUR 12 millions.

Solvabilité

Le capital disponible total d'Ageas s'élève à EUR 8,8 milliards fin mars 2012, contre EUR 8,6 milliards fin 2011. Il dépasse les exigences minimales réglementaires consolidées totales requises pour les activités d'assurance d'EUR 5,1 milliards, y compris le capital disponible du Compte général (EUR 1,1 milliard). Le capital disponible total des activités d'assurance s'élève à EUR 7,7 milliards, pour un montant de solvabilité minimum requis stable à EUR 3,7 milliards. Le ratio de solvabilité pour l'ensemble des activités d'assurance est donc resté stable à 207 %. Les ratios de solvabilité par secteur sont restés élevés avec 177 % pour la Belgique, 228 % pour le Royaume-Uni, 200 % pour l'Europe continentale et 285 % pour l'Asie.

Dans l'hypothèse d'un remboursement intégral du programme EMTN (European Medium Term Notes) et compte tenu des dépôts à court terme confiés aux banques, la situation de trésorerie nette du Compte général au 31 mars 2012 atteint EUR 1,3 milliard, contre EUR 0,7 milliard à fin 2011. Le 26 mars 2012, Ageas a reçu de BNP Paribas une somme d'EUR 953 millions suite au remboursement complet de l'instrument financier Tier 1, conformément à l'annonce faite début février 2012. Suite à l'approbation par les assemblées générales des 25 et 26 avril de la proposition de paiement d'un dividende d'EUR 0,08 par action, un paiement d'EUR 0,2 milliard environ sera exécuté fin mai, réduisant d'autant la position nette de trésorerie du Compte général. Cette forte position de solvabilité et de trésorerie procure un confort supplémentaire dans le contexte actuel de volatilité et d'incertitude sur les marchés financiers.

Passifs éventuels

Veillez vous référer à la note 29, pour le texte complet relatif aux Passifs éventuels.

Dividende

Le Conseil d'Administration d'Ageas a proposé à l'approbation des Assemblées générales des Actionnaires un dividende brut en numéraire de 8 centimes d'euro par action au titre de l'exercice 2011. Cette proposition a été approuvée par les assemblées générales des 25 et 26 avril 2012. Le dividende sera payable à compter du 31 mai 2012.

Perspectives

Si nous accordons aux dossiers hérités du passé toute l'attention voulue, nous restons concentrés sur nos priorités opérationnelles afin de continuer à conforter la position d'Ageas en tant qu'entreprise d'assurance internationale bien établie. Les résultats opérationnels du premier trimestre montrent que nous sommes sur la bonne voie. Nous prévoyons pour 2012 un niveau d'encaissement supérieur à celui de 2011.

Bruxelles/Utrecht, le 11 mai 2012.

Le Conseil d'Administration



États financiers intermédiaires consolidés
des trois premiers mois de 2012



État consolidé de la situation financière

(avant affectation du bénéfice)

	Note	31 mars 2012	31 décembre 2011
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	2.490,9	2.701,5
Placements financiers	6	58.193,6	55.231,4
Immeubles de placement	6	2.106,8	2.045,7
Créances	7	5.073,7	5.683,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte		13.172,7	12.771,4
Investissements dans des entreprises associées		2.096,3	1.959,5
Réassurance et autres créances	9	4.253,3	4.111,1
Actifs d'impôts exigibles		124,5	127,1
Actifs d'impôts différés	18	203,0	358,8
Option d'achat sur actions BNP Paribas	10	204,0	395,0
Intérêts courus et autres actifs		2.127,8	2.386,2
Immobilisations corporelles		1.099,7	1.098,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		1.563,4	1.594,3
Actifs détenus en vue de la vente	2		138,5
Total des actifs		92.709,7	90.602,2
Passifs			
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	11	24.753,6	24.370,4
Passifs résultant des contrats de placement vie	12	27.596,3	27.201,5
Passifs résultant des contrats en unités de compte	13	13.240,7	12.823,8
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	14	6.446,1	6.203,9
Certificats d'endettement	15	216,7	256,7
Dettes subordonnées	16	2.914,4	2.973,6
Autres emprunts	17	2.120,4	2.277,0
Passifs d'impôts exigibles		114,5	59,2
Passifs d'impôts différés	18	856,5	614,6
RPN(I)	19	162,7	190,0
Intérêts courus et autres passifs		2.213,7	2.094,1
Provisions	20	2.404,2	2.403,4
Passif lié à l'option de vente émise sur PNC ¹⁾	21	663,4	655,8
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente	2		110,5
Total des passifs		83.703,2	82.234,5
Capitaux propres revenant aux actionnaires	3	8.303,7	7.760,3
Participations ne donnant pas le contrôle		702,8	607,4
Capitaux propres		9.006,5	8.367,7
Total des passifs et des capitaux propres		92.709,7	90.602,2

Compte de résultat consolidé

	Note	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011
Produits			
- Primes brutes émises ¹⁾		2.643,7	2.617,0
- Variation des primes non acquises		- 139,1	- 267,1
- Primes acquises cédées		- 89,1	- 80,2
Primes d'assurance nettes acquises	22	2.415,5	2.269,7
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	23	779,4	750,6
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas		- 191,0	2,0
Profit (et perte) latente sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)		- 270,7	- 257,0
Profits et pertes réalisés et non réalisés	24	223,0	60,6
Produits de placement liés à des contrats « unit-linked »		780,7	118,6
Part dans le résultat des entreprises associées		147,3	16,0
Commissions perçues		103,9	113,6
Autres produits		54,7	50,3
Total des produits		4.042,8	3.124,4
Charges			
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts		- 2.442,8	- 2.355,0
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs		35,2	50,1
Sinistres et prestations d'assurance, net	25	- 2.407,6	- 2.304,9
Charges liées à des contrats « unit-linked »		- 771,7	- 117,2
Charges financières	26	- 68,5	- 78,8
Variations des dépréciations	27	- 19,6	- 6,2
Variations des provisions	21	- 0,9	0,4
Commissions payées		- 308,1	- 302,7
Frais de personnel		- 195,1	- 180,0
Autres charges		- 200,9	- 192,3
Total des charges		- 3.972,4	- 3.181,7
Résultat avant impôts		70,4	- 57,3
Charges d'impôts sur le résultat		- 106,5	- 51,6
Résultat net de la période		- 36,1	- 108,9
Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		47,7	44,7
Résultat net revenant aux actionnaires		- 83,8	- 153,6
Données par action (EUR)			
Résultat de base par action	3	-0,04	- 0,06
Résultat dilué par action	3	-0,04	- 0,06

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et de l'encaissement provenant des primes de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) se calcule comme suit.

	Note	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011
Primes brutes acquises		2.643,7	2.617,0
Primes en comptabilité de dépôt (directement comptabilisées comme passifs)		177,0	549,0
Encaissement brut	22	2.820,7	3.166,0

État du résultat global consolidé

	Trois premiers mois 2012		Trois premiers mois 2011	
Résultat net de la période		- 36,1		- 108,9
Autres éléments du résultat global				
Variation des réévaluations des placements				
Variation des amortissements sur placements détenus jusqu'à l'échéance, brute	6,8			
Impôts afférents	- 1,7			
Variation des placements détenus jusqu'à l'échéance, nette		5,1		
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, brute ¹⁾	1.112,5		- 1.051,7	
Impôts afférents	- 360,8		340,2	
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, nette		751,7		- 711,5
Quote-part dans le résultat des entreprises associées, brute	- 27,4		- 29,6	
Impôts afférents				
Quote-part dans le résultat des entreprises associées, nette		- 27,4		- 29,6
Variation des réévaluations des placements, brute	1.091,9		- 1.081,3	
Impôts afférents	- 362,5		340,2	
Variation des réévaluations des placements disponibles, nette		729,4		- 741,1
Variation des différences de change, brute	- 28,2		- 109,3	
Impôts afférents			0,1	
Variation des différences de change, nette		- 28,2		- 109,2
Autres éléments du résultat global pour la période, net d'impôts		701,2		- 850,3
Total du résultat global consolidé pour la période		665,1		- 959,2
Bénéfice (perte) net imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	47,7		44,7	
Autre résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	229,6		- 200,0	
Total du résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle		277,3		- 155,3
Total du résultat global pour la période, revenant aux actionnaires		387,8		- 803,9

1) La variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, brute, comprend la réévaluation des couvertures de flux de trésorerie et s'entend nette d'écarts de change et de comptabilité reflète.

État consolidé des variations de capitaux propres

	Capital souscrit	Primes d'émission	Autres réserves	Écarts de conversion	Résultat net revenant aux actionnaires	Gains et pertes non réalisés	Capitaux propres revenant aux actionnaires	Participations ne donnant pas	Capital total
Solde au 1er janvier 2011	2.203,6	14.394,7	- 8.702,8	81,9	223,1	221,2	8.421,7	744,3	9.166,0
Résultat net de la période					- 153,6		- 153,6	44,7	- 108,9
Réévaluation d'investissements						- 542,8	- 542,8	- 198,3	- 741,1
Écarts de conversion				- 107,5			- 107,5	- 1,7	- 109,2
Total variation des capitaux propres résultant d'autres transactions qu'avec les actionnaires				- 107,5	- 153,6	- 542,8	- 803,9	- 155,3	- 959,2
Transfert			223,1		- 223,1				
Dividende								- 0,6	- 0,6
Impact de l'option de vente émise sur PNC			- 22,4				- 22,4	116,8	94,4
Autres variations des capitaux propres			3,0				3,0	- 0,6	2,4
Solde au 31 mars 2011	2.203,6	14.394,7	- 8.499,1	- 25,6	- 153,6	- 321,6	7.598,4	704,6	8.303,0
Solde au 1 janvier 2012	2.203,6	2.105,0	3.354,3	163,4	- 578,2	512,2	7.760,3	607,4	8.367,7
Résultat net de la période					- 83,8		- 83,8	47,7	- 36,1
Réévaluation d'investissements						500,7	500,7	228,7	729,4
Écarts de conversion				- 29,1			- 29,1	0,9	- 28,2
Total variation des capitaux propres résultant d'autres transactions qu'avec les actionnaires				- 29,1	- 83,8	500,7	387,8	277,3	665,1
Transfert									
Dividende								- 1,4	- 1,4
Augmentation du capital, nette									
Actions propres			- 22,3				- 22,3		- 22,3
Rémunération fondée sur des actions		0,5					0,5		0,5
Impact de l'option de vente émise sur PNC			172,3				172,3	- 179,9	- 7,6
Autres variations des capitaux propres			5,1				5,1	- 0,6	4,5
Solde au 31 mars 2012	2.203,6	2.105,5	3.509,4	134,3	- 662,0	1.012,9	8.303,7	702,8	9.006,5

État consolidé des flux de trésorerie

	Note	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011
Bénéfice avant impôts		70,4	- 57,3
<i>Ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts :</i>			
Option d'achat sur actions BNP Paribas	10	191,0	- 2,0
RPN(I)	19	- 16,8	257,0
Gains (pertes) non réalisés		- 223,0	- 60,7
Produits des entreprises associées		- 147,3	- 16,0
Amortissements et impacts		191,4	144,9
Dépréciations	27	19,7	6,3
Provisions	20	0,9	- 0,5
Charges des rémunérations fondées sur les actions		0,4	0,6
<i>Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :</i>			
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs et passifs)	6	- 37,3	- 29,0
Créances	7	607,0	- 1.054,6
Réassurance et autres créances	9	- 136,0	- 314,6
Investissements liés à des contrats en unités de compte		- 414,7	112,8
Dettes	17	- 176,7	- 58,8
Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement		1.037,0	695,9
Passifs liés à des contrats en unités de compte	13	431,5	- 98,7
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		107,3	189,4
Dividende perçu des entreprises associées		0,1	
Impôts payés sur le résultat		- 12,2	- 7,4
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		1.492,7	- 292,7
Acquisition de placements	6	- 6.525,9	- 2.569,3
Produits des cessions et remboursements des placements		5.019,0	2.284,7
Acquisitions d'immeubles de placement	6	- 99,6	- 39,1
Investissements dans les entreprises associées			- 23,9
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6	- 18,3	0,5
Produits des cessions d'immobilisations corporelles		0,2	- 108,6
Acquisitions de filiales et d'entreprises associées	2	- 5,9	2,3
(y compris la trésorerie comptabilisée en actifs détenus en vue de la vente)	2	11,0	- 14,8
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		- 1,1	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		- 1.620,6	- 468,2
Remboursement de certificats d'endettement	15	- 41,8	- 62,9
Produits de l'émission des dettes subordonnées	16		
Remboursement des dettes subordonnées		- 26,1	
Produits de l'émission d'autres emprunts	17	25,6	2,0
Remboursement des autres emprunts		- 3,4	- 9,0
Acquisitions d'actions propres	3	- 22,3	
Produits de cessions d'actions propres			
Dividendes payés aux actionnaires de la maison-mère		- 10,5	
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle		- 1,4	- 0,6
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		- 79,9	- 70,5
Impact des écarts de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		- 2,8	- 16,6
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		- 210,6	- 848,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	5	2.701,5	3.258,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	5	2.490,9	2.410,3
<i>Information additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels</i>			
Intérêts perçus	23	1.023,2	847,0
Dividendes perçus sur placements	23	7,0	6,1
Intérêts payés	26	- 67,6	- 71,3


Informations générales


1 Résumé des principes comptables

Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas des trois premiers mois de 2012 sont établis conformément au référentiel IFRS ou International Financial Reporting Standards, en vigueur au 1er janvier 2012, publié par l'IASB ou International Accounting Standards Board et adopté par l'Union européenne (UE).

1.1 Référentiel comptable

Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas des trois premiers mois de 2012, y compris les chiffres comparatifs de 2011, ont été préparés conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire, et comprend des états financiers résumés (état de la situation financière, compte de résultat, variations des capitaux propres, flux de trésorerie), le résultat global consolidé et une sélection de notes explicatives. Ageas applique les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas des trois premiers mois de 2012 doivent être lus en parallèle avec les États financiers consolidés 2011 audités d'Ageas (y compris les principes comptables), disponibles sur le site internet <http://ar.ageas.com/>.

1.2 Modification des principes comptables

Les principes comptables utilisés pour préparer les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas des trois premiers mois de 2012 sont cohérents avec ceux appliqués dans les États financiers consolidés relatifs à l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011.

Pour 2012, la seule modification importante par rapport à 2011 touche à l'amendement à la norme IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir - Transferts d'actifs financiers. Cet amendement a été publié le 7 octobre 2010 et est applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2011.

Cet amendement prescrit qu'une entité doit fournir des informations qui permettent aux utilisateurs de ses états financiers :

- a) de comprendre la relation entre les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés et les passifs qui leur sont associés ; et
- b) d'évaluer la nature de l'implication continue de l'entité dans les actifs financiers décomptabilisés ainsi que les risques qui leur sont associés

■ *Actifs financiers transférés qui ne sont pas (intégralement) décomptabilisés*

Les informations à fournir comprennent notamment une description de la nature des actifs transférés, de la nature des risques et avantages ainsi qu'une description de la nature et des éléments quantitatifs décrivant la relation entre les actifs transférés et les passifs qui y sont associés

■ *Actifs financiers transférés qui sont intégralement décomptabilisés, mais où l'entité conserve une implication continue*

Les informations à fournir sont la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés, de la juste valeur des actifs et passifs qui représentent l'implication continue, l'exposition maximale à des pertes du fait de son implication continue ainsi qu'une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés requis pour le rachat des actifs financiers décomptabilisés. Des informations complémentaires sont requises pour tout gain ou perte comptabilisé à la date du transfert des actifs, les produits et les charges comptabilisés qui résultent de l'implication continue de l'entité dans les actifs financiers décomptabilisés ainsi que les détails d'une distribution non uniforme du produit des transferts au cours de la période de reporting.

1.3 Estimations comptables

L'élaboration des États financiers intermédiaires consolidés conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables en fin de période de reporting. Ces estimations et les méthodes utilisées sont globalement cohérentes depuis l'introduction des IFRS en 2005. Chaque estimation recèle par nature un risque significatif d'ajustements importants (positifs ou négatifs) des valeurs comptables des actifs et passifs de l'exercice suivant.

Le tableau ci-après présente les principales estimations utilisées, à la date de reporting

31 décembre 2011	
Actifs	Incertitudes liées aux estimations
Actifs disponibles à la vente	
- Titres de dette d'entreprise	- Le modèle d'évaluation
- Instruments financiers Niveau 2	- Marchés inactifs
Niveau 3	- Le modèle d'évaluation
	- Utilisation de données non observables sur le marché
	- Marchés inactifs
Immeubles de placement	Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Prêts	- Le modèle d'évaluation
	- L'échéance
Entreprises associées	Un ensemble d'incertitudes déterminé par la composition des actifs
Goodwill	- Le modèle d'évaluation
	- Des variables financières et économiques
	- Taux d'actualisation
Autres immobilisations incorporelles	- La prime de risque inhérent de l'entité
	- Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Actifs d'impôts différés	- Interprétations de réglementations fiscales complexes
	- Comptabilisation et timing de revenus taxables futurs
Passifs	
Passifs des contrats d'assurance Vie	- Hypothèses actuarielles
	- Taux d'intérêt utilisé dans le test de suffisance du capital
Non-vie	- Provisions pour sinistres (encourus mais non déclarés)
	- Charges pour ajustement des sinistres
Obligations de retraite	- Hypothèses actuarielles
	- Taux d'actualisation
Provisions	- La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés
	- Le calcul du montant correspondant à la meilleure estimation
Passifs d'impôts différés	- Interprétations de réglementations fiscales complexes
Options de vente émises sur participations ne donnant pas le contrôle (PNC)	- Juste valeur future estimée
	- Taux d'actualisation

1.4 Information sectorielle

Le reporting de l'information sectorielle se fonde sur les secteurs opérationnels. Les secteurs opérationnels inclus dans le reporting d'Ageas correspondent à une segmentation géographique s'articulant autour d'activités qui, dans une même région, sont de nature similaire et présentent des caractéristiques économiques homogènes.

Ageas comporte actuellement cinq secteurs opérationnels :

- Belgique ;
- Royaume-Uni ;
- Europe continentale ;
- Asie ;
- Compte général.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de présenter son reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où il exerce ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie.

Les activités qui ne relèvent pas de l'assurance et les écarts d'éliminations sont comptabilisés séparément des activités d'assurance dans le cinquième secteur opérationnel : le Compte général. Le Compte Général comprend les activités non liées au cœur du métier Assurances, comme les activités de financement du groupe et autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, l'option d'achat sur actions BNP Paribas, le passif lié aux CASHES (RPN(I)), l'option de vente émise sur PNC, Intreincio N.V. et les procédures et litiges liés aux événements de 2008.

Les transactions ou transferts entre secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales qui s'appliqueraient à des tierces parties non liées.

1.5 Principes de consolidation

Les États financiers intermédiaires consolidés des trois premiers mois de 2012 portent sur ageas SA/NV et ageas N.V. (les « sociétés mères ») et leurs filiales. En regroupant les états financiers d'ageas SA/NV et d'ageas N.V., Ageas applique une comptabilité de consortium afin de refléter ses activités de la manière la plus fiable possible, et se conforme ainsi à la septième Directive européenne du 13 juin 1983 (83/349/CEE).

Les investissements dans des entreprises associées, résultant de participations où Ageas exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

2 Acquisitions et cessions

Les acquisitions et cessions significatives suivantes ont été réalisées en 2012 et en 2011. Les détails sur les acquisitions et les cessions éventuellement intervenues après la date de l'état de la situation financière figurent à la note - Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière.

2.1 Acquisitions en 2012

Le 21 novembre 2011, Ageas et Sabanci ont convenu d'acquérir conjointement des parts supplémentaires dans AKSigorta (cf. également au point 2.3.1), ce que pourrait porter chaque part à un maximum de 36 %, afin de renforcer encore le partenariat entre les deux groupes. Au 31 mars, chacune des entités a porté sa participation à 35,37 % dans AKSigorta. En 2012, Ageas a consacré EUR 4,7 millions (EUR 8,9 millions au total, à compter du dernier trimestre de 2011) à l'acquisition de parts supplémentaires.

2.2 Cessions en 2012

Ageas a signé en 2011 un accord avec Augur Capital pour la vente de ses activités vie en Allemagne. La transaction a été clôturée au premier trimestre 2012 et s'est traduite pour Ageas par une perte en capital d'EUR 14,5 millions. Cette perte est déjà comptabilisée dans le Compte général à fin 2011 et incluse dans la rubrique Résultat des ventes et réévaluations.

2.3 Acquisitions en 2011

2.3.1 AKSigorta A.Ş.

Ageas clôturé en juillet 2011 une transaction avec Haci Omer Sabanci Holding A. Ş. (Sabanci), le plus grand conglomérat industriel et financier de Turquie, portant sur une prise de participation de 31 % dans AKSigorta A.Ş. (« AKSigorta ») via la vente par Sabanci de la moitié de sa participation dans l'entreprise. Suite à cette transaction, Sabanci et Ageas détiennent une participation égale dans AKSigorta. Les autres actions (38 %) continuent à être négociées à la Bourse d'Istanbul. Dans le cadre de cette transaction, Ageas a payé à Sabanci un montant total d'USD 220 millions (EUR 154 millions) en numéraire, lors de sa finalisation.

La transaction a été finalisée le 27 juillet 2011 et AKSigorta est depuis cette date inclus dans le périmètre de consolidation comme entreprise associée. L'encaissement en 2012 s'élève à EUR 157 millions (la part d'Ageas à EUR 55,6 millions) et le bénéfice net à EUR 3,2 millions (la part d'Ageas à EUR 1,1 million).

2.3.2 Castle Cover Limited

En mars 2011, Ageas a acquis Castle Cover Limited pour un montant de GBP 52,4 millions (EUR 59,9 millions). Castle Cover est une société de courtage basée au Royaume-Uni, spécialisée dans les assurances pour les personnes de plus de 50 ans. Le goodwill s'élève à EUR 54,5 millions tandis que les immobilisations incorporelles s'élèvent à EUR 8,7 millions. Castle Cover est intégré au périmètre de consolidation à compter des trois premiers mois de 2011. L'impact de l'acquisition sur l'État consolidé de la situation financière d'Ageas à la date d'acquisition se présente comme suit :

Actifs		Passifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	Emprunts	1
Créances	11	Passifs d'impôts exigibles et différés	3
Immobilisations corporelles	1	Intérêts courus et autres passifs	19
Charges reportées et autres actifs	1		
Immobilisations incorporelles	63		
		Total des passifs	23
		Coût d'acquisition	60
		Total des passifs	83
Total des actifs	83	et du coût d'acquisition	83

Fondée en 2006 et située à Poole dans le Dorset, à proximité du centre opérationnel d'Ageas UK à Bournemouth, Castle Cover Limited occupe la troisième place dans le segment des courtiers spécialisés en assurances habitation, auto et autres assurances privées, pour les personnes de 50 ans et plus, en s'appuyant sur ses marques Castle Cover et Regal Insurance. La société sert plus de 280.000 clients et emploie 300 personnes au Royaume-Uni. Son modèle opérationnel est similaire à celui de RIAS, une filiale d'Ageas UK, qui est actuellement le deuxième intermédiaire sur le marché des + de 50 ans. Avec RIAS, Ageas sert 1,3 million de clients dans ce segment porteur, qui représente actuellement 38% de la population britannique et présente des taux de croissance supérieurs à la moyenne et un taux de fidélité élevé.

L'acquisition de Castle Cover permet à Ageas de consolider sa quatrième position sur le marché britannique des assurances privées distribuées par le biais de courtiers. Castle Cover a engendré pour les trois premiers mois de 2012 une perte nette d'EUR 0,8 million (2011 : -EUR 0,2 million), après amortissements d'immobilisations incorporelles à hauteur d'EUR 0,7 million (2011 : EUR 1,6 million).

2.3.3 Acquisitions d'AG Real Estate

AG Real Estate, l'entité du secteur opérationnel Belgique dédiée aux métiers immobiliers et à la gestion des parkings, a conclu plusieurs acquisitions en 2011. Les principales acquisitions sont Westland (acquis à 46% pour un montant d'EUR 31,5 millions) et Regatta (acquis à 50% pour un montant d'EUR 8,4 millions).

2.3.4 Fusion de Fortis Lux Vie avec Cardif Lux International

Ageas Insurance International et BGL BNP Paribas (BGL BNPP) qui détenaient chacune 50% des parts de Fortis Luxembourg Vie, ont conclu un accord en 2011 avec BNP Paribas Cardif, la société-mère de Cardif Lux International, en vue de fusionner leurs activités. Cet accord permet à la nouvelle entité fusionnée de distribuer des produits d'assurance vie et de prévoyance sur le marché luxembourgeois et à des clients fortunés en dehors du Luxembourg, dans le cadre de la distribution LPS (libre prestation de services). L'actionnariat de cette entité est réparti comme suit : Ageas 33,33%, BGL BNP Paribas 33,33% et BNP Paribas Cardif 33,34%.

La nouvelle entité fusionnée mène ses activités sous l'enseigne Cardif Lux Vie.

La fusion a été comptabilisée comme une vente de Fortis Lux Vie en raison de la perte de contrôle. Dans le même temps, l'entité née de la fusion a été comptabilisée par mise en équivalence à hauteur d'EUR 70 millions, puisqu'Ageas en détient 33,33% (voir note 2.4.1).

2.4 Cessions en 2011

2.4.1 Fortis Luxembourg Vie

Ageas Insurance International (Ageas) et BGL BNP Paribas (BGL BNPP), actionnaires à hauteur de 50% chacun de Fortis Luxembourg Vie, ont signé en 2011 avec BNP Paribas Cardif, maison mère de Cardif Lux International, un accord visant à fusionner leurs activités.

La fusion a été clôturée le 30 décembre 2011 et a entraîné une plus-value d'EUR 29,3 millions, comptabilisée dans le Compte général en 2011 et incluse dans la rubrique Résultat des ventes et réévaluations.

3 Capitaux propres revenant aux actionnaires

Le tableau ci-dessous montre le nombre d'actions en circulation.

	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Nombre d'actions au 1er janvier 2011	2.623.380.817	- 40.508.465	2.582.872.352
Solde des actions achetées/vendues		- 176.582.471	- 176.582.471
Nombre d'actions au 31 décembre 2011	2.623.380.817	- 217.090.936	2.406.289.881
Solde des actions achetées/vendues		- 17.004.435	- 17.004.435
Nombre d'actions au 31 mars 2012	2.623.380.817	- 234.095.371	2.389.285.446

Actions émises et nombre potentiel d'actions

Parallèlement aux actions en circulation, Ageas a émis des options ou des instruments présentant les caractéristiques des options, qui au moment de leur exercice, pourraient générer une augmentation du nombre d'actions en circulation. Des actions pourraient également être émises dans le cadre du mécanisme appelé « Méthode alternative de règlement du coupon » (ACSM) inclus dans certains instruments financiers hybrides (pour une présentation détaillée, cf. note 29 – Passifs éventuels). Le tableau ci-après récapitule les actions émises et le nombre potentiel d'actions en circulation au 31 mars 2012 :

Nombre d'actions au 31 mars 2012	2.623.380.817
Actions potentiellement à émettre :	
- dans le cadre des plans d'actions	24.547.266
Nombre potentiel total d'actions au 31 mars 2012	2.647.928.083

Le Conseil d'Administration d'Ageas et les conseils d'administration de ses filiales directes sont autorisés à acquérir des parts Ageas pour un montant représentant au maximum 10% du capital-actions émis, pour une contrepartie équivalant au cours de clôture de la Unit Ageas sur Euronext le jour précédant immédiatement l'acquisition, plus ou moins un maximum de 15%.

Actions propres

Le montant total d'actions propres (234.095.371) se compose essentiellement du programme de rachat d'actions (192.168.091), des FRESH (39.682.540) et du programme d'actions à droits restreints (1.615.000).

Ageas a annoncé en août 2011, sur la base d'une autorisation accordée par les actionnaires, le lancement d'un programme de rachat d'actions propres à concurrence d'EUR 250 millions maximum. Le programme de rachat d'actions a été lancé le 24 août 2011 pour une période se terminant le 23 février 2012. Ce programme a été mis en œuvre conformément aux meilleures pratiques du secteur, et aux lois et règlements y applicables. A cette fin, Ageas a mandaté un courtier indépendant et l'a chargé d'exécuter le programme au nom d'Ageas par des achats sur le marché, via NYSE Euronext. Ageas a terminé son programme de rachat d'actions le 25 janvier 2012 ; il a porté sur le rachat d'un total de 192.168.091 actions pour un montant d'EUR 250 millions, soit 7,3% du nombre d'actions en circulation. Les Assemblées générales des actionnaires d'avril 2012 ont approuvé l'annulation des actions rachetées.

Le nombre d'actions émises tient aussi compte des actions émises dans le cadre de l'instrument convertible FRESH (39.682.540). L'instrument FRESH est un instrument financier émis en 2002 par Ageasfinlux. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 39.682.540 actions Ageas. Ageasfinlux a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser les FRESH (par conséquent, elles sont incluses dans le nombre d'actions en circulation d'Ageas). Toutefois, Ageasfinlux et Ageas ont convenu que ces actions ne seraient assorties ni de dividende ni de droits de vote aussi longtemps qu'elles servent de garanties pour les FRESH. Comme Ageasfinlux est une filiale d'Ageas, les actions liées aux FRESH sont traitées comme des actions autodétenues et éliminées par rapport aux actions constituant les capitaux propres revenant aux actionnaires. (Voir la note 16 – Dettes subordonnées).

En 2011, Ageas a créé un programme d'actions à droits restreints pour sa direction générale. En fonction de la performance relative du titre Ageas par comparaison à un groupe de pairs au cours des trois prochaines années et de quelques conditions supplémentaires, les membres de la direction générale recevront gratuitement, au total, entre zéro et 1,6 million d'actions Ageas existantes, le 1^{er} avril 2014. Ageas a décidé de couvrir cet engagement en achetant le nombre maximum d'actions (1.615.000) à attribuer en 2011.

CASHES et règlement avec Fortis Banque SA/NV et BNP Paribas

Fortis Banque a émis un instrument financier appelé CASHES en 2007. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 125.313.283 actions Ageas.

Fortis Banque a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser les CASHES (dès lors, elles sont incluses dans le nombre d'actions en circulation d'Ageas).

Le 7 février 2012, Ageas et BNP Paribas ont convenu d'un règlement partiel de la RPN(I) (cf. note 19) et du remboursement total de l'instrument Tier 1 émis par Fortis Banque SA/NV et détenu à hauteur de 95 % par Ageas (cf. Note 7). Le règlement et le rachat dépendaient tous deux de la réalisation par BNP Paribas d'un taux de succès minimal de l'offre d'achat sur les CASHES. Le 6 février 2012, BNP Paribas a converti 7.553 titres présentés, sur 12.000 titres CASHES en circulation (62,94 %) en 78.874.241 actions Ageas. BNP Paribas s'est engagé à ne pas vendre ces actions pendant une période de six mois. Le nombre total d'actions Ageas en circulation reste inchangé. En revanche, le nombre d'actions assorties du droit de vote et de dividende a augmenté de 3,5 %.

Bénéfice par action

Le tableau suivant détaille les principes de base utilisés pour déterminer le bénéfice par action.

	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011
Résultat net revenant aux actionnaires	- 83,8	- 153,6
Coût d'acquisition des actions à cessibilité restreinte	0,2	
Bénéfice net pour le calcul du bénéfice dilué par action	- 83,6	- 153,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice de base par action	2.391.649.068	2.582.872.352
Ajustements pour :		
- actions à cessibilité restreinte	1.572.500	109.605
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice de base par action	2.393.221.568	2.582.981.957
Résultat de base par action (en euros par action)	- 0,04	- 0,06
Résultat dilué par action (en euros par action)	- 0,04	- 0,06

Au cours des trois premiers mois de 2012, un nombre moyen pondéré d'options portant sur 25.695.544 actions (trois premiers mois 2011 : 26.491.907) pour un prix d'exercice moyen pondéré d'EUR 19,89 par action (trois premiers mois 2011 : EUR 20,06) a été exclu du calcul du BPA dilué parce que le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions sur le marché.

En 2012 et en 2011, 39.682.540 actions Ageas liées aux FRESH ont été exclues du calcul du bénéfice par action dilué parce que le montant d'intérêts par action économisé sur ces titres était supérieur au bénéfice de base par action.

Les 46.439.042 actions Ageas au total, émises dans le cadre des CASHES (trois premiers mois 2011 : 125.313.283) sont incluses dans les actions ordinaires bien qu'elles ne soient pas assorties d'un droit de dividende et de vote jusqu'au moment de la conversion des CASHES (voir ci-dessus).

4 Contrôle et solvabilité

La Banque nationale de Belgique, « lead supervisor » d'Ageas, a désigné Ageas comme groupe d'assurance. À ce titre, Ageas est soumis au contrôle prudentiel au niveau consolidé et à des obligations de présentation d'informations. Les sociétés opérationnelles sont soumises aux autorités de contrôle locales.

4.1 Contrôle prudentiel consolidé d'Ageas

Au niveau consolidé, Ageas est soumis à la supervision de la Banque nationale de Belgique (BNB). Les filiales d'Ageas sont supervisées dans les pays où elles sont situées par les autorités de contrôle locales, qui utilisent leurs propres méthodes de mesure de la solvabilité et les principes comptables locaux.

Conformément aux règles applicables aux groupes d'assurance en Belgique, Ageas fait trimestriellement rapport à la BNB sur son capital réglementaire disponible et son niveau requis de solvabilité. Sa supervision prudentielle inclut le contrôle trimestriel qu'Ageas répond aux exigences de solvabilité au niveau consolidé. En juin 2011, la BNB a demandé de revoir le calcul et de plafonner le montant du financement subordonné et des capitaux hybrides à 50 % de l'exigence minimale de capitaux propres. À compter de 2012, le mode de calcul du capital réglementaire a été actualisé et l'incidence nette des plus-values et moins-values sur obligations, actions et immobilier ne peut plus donner lieu à une déduction du capital réglementaire. Ce changement n'a aucune incidence sur le capital réglementaire en 2012 et fin 2011 puisque le solde des plus-values et moins-values non réalisées est positif.

Le rapprochement entre le capital actions et le capital réglementaire disponible ainsi que les ratios de solvabilité qui en résultent se présentent comme suit :

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Capital souscrit et réserves	7.952,8	7.826,3
Résultat net revenant aux actionnaires	- 662,0	- 578,2
Plus-values et moins-values latentes	1.012,9	512,2
Capitaux propres revenant aux actionnaires	8.303,7	7.760,3
Participations ne donnant pas le contrôle	702,8	607,4
Total des capitaux propres	9.006,5	8.367,7
Passifs subordonnés	2.914,4	2.973,6
Filtres prudentiels		
Provision d'égalisation pour catastrophes, requise au niveau local	- 152,8	- 135,5
Ajustement pour pension	- 27,5	- 22,9
Réévaluation d'immeubles de placement, nette d'impôts (à 90%)	724,5	715,2
Évaluation des ajustements des placements disponibles à la vente	- 946,5	- 252,5
Couverture de flux de trésorerie	21,7	20,3
Goodwill	- 920,6	- 923,4
Autres immobilisations incorporelles	- 372,5	- 382,1
Dividende attendu	- 187,4	- 187,4
Dividende attendu, lié à l'option d'achat sur actions BNP Paribas	- 204,0	- 395,0
Limitation de l'endettement subordonné à 50% de l'exigence de solvabilité	- 1.059,6	- 1.153,5
Capital réglementaire	8.796,3	8.624,6
Ratios de solvabilité		
Niveau de solvabilité requis	3.709,7	3.640,3
Montant de solvabilité excédentaire	5.086,6	4.984,3
Ratio de solvabilité	237,1%	236,9%

4.2 Gestion du capital d'Ageas

Ageas est convaincu de la nécessité d'entretenir une base de capital solide dans les différentes activités d'assurance, d'une part, pour s'assurer un avantage concurrentiel et, d'autre part, pour financer les besoins en capital liés à la croissance poursuivie.

En 2011, Ageas a décidé d'aligner son approche du capital réglementaire pour les activités d'assurance sur les règles édictées par la Banque nationale de Belgique pour les groupes d'assurance, ce qui a donné lieu à un ajustement mineur.

Le Compte général comprend les fonctions *corporate*, les transactions financières, le véhicule interne de réassurance (en *run off*) ainsi que l'ensemble du contentieux juridique hérité du passé. Pour le Compte général, Ageas a abandonné le concept de

« capital discrétionnaire » et l'a remplacé par la trésorerie nette. La notion de trésorerie nette étant communément utilisée, Ageas a décidé de l'employer comme indicateur du capital disponible au niveau du groupe.

Ageas vise un ratio de solvabilité agrégé minimum de 200 % du minimum réglementaire requis pour l'ensemble de l'assurance. Ageas reverra les cibles minimales au plus tard au moment de la mise en œuvre de Solvabilité II.

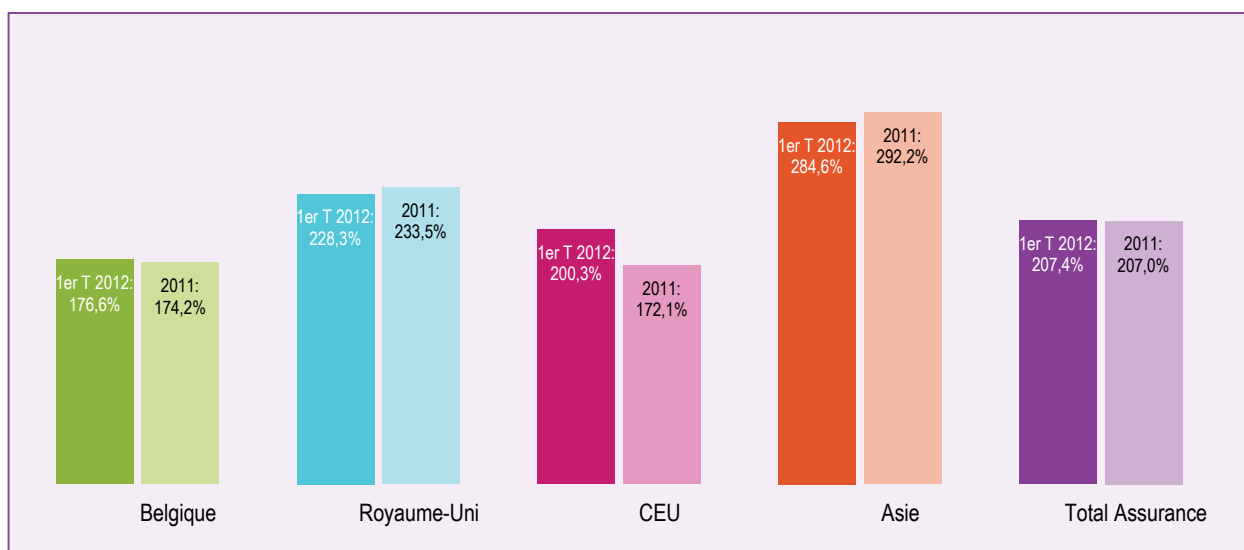
Situation du capital pour l'Assurance

Au 31 mars 2012, le capital total des activités d'assurance se situait à EUR 7,7 milliards (31 décembre 2011 : EUR 7,5 milliards), soit 207,4 % des exigences minimales (31 décembre 2011 : 207,0 %).

31 mars 2012	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Ajustements de consolidation	Total Assurance	Général (elim. incluses)	Total Ageas
Total du capital disponible	4.060,7	862,7	1.144,8	1.301,4	315,9	7.685,5	1.110,8	8.796,3
Exigences minimales de solvabilité	2.299,9	377,8	571,6	457,2		3.706,5	3,2	3.709,7
Montant du capital disponible supérieur au minimum	1.760,8	484,9	573,2	844,2	315,9	3.979,0	1.107,6	5.086,6
Coefficient de solvabilité total	176,6 %	228,3 %	200,3 %	284,6 %		207,4 %		237,1 %

31 décembre 2011								
Total du capital disponible	3.940,3	857,9	973,3	1.291,0	467,1	7.529,6	1.095,0	8.624,6
Exigences minimales de solvabilité	2.262,5	367,4	565,4	441,8		3.637,1	3,2	3.640,3
Montant du capital disponible supérieur au minimum	1.677,8	490,5	407,9	849,2	467,1	3.892,5	1.091,8	4.984,3
Coefficient de solvabilité total	174,2 %	233,5 %	172,1 %	292,2 %		207,0 %		236,9 %

La position de solvabilité par secteur d'assurance et pour l'assurance globalement se présente graphiquement comme suit.



Position de trésorerie nette du Compte général

Selon les règles de la BNB, le capital réglementaire disponible dans le Compte général (y compris les éliminations) s'élève à EUR 1,1 milliard (31 décembre 2011 : EUR 1,1 milliard). Dans la mesure où la majeure partie du capital n'est pas immédiatement disponible, Ageas recourt à la position de trésorerie nette pour évaluer le capital immédiatement disponible dans le Compte général et comme indicateur de sa flexibilité stratégique.

La position de trésorerie nette s'établit à EUR 1,3 milliard au 31 mars 2012. La situation nette de trésorerie a bénéficié au cours des trois premiers mois d'une incidence positive d'EUR 666 millions à cause de l'accord de règlement conclu avec BNP Paribas.

Cette incidence se décompose comme suit :

- Ageas a reçu EUR 953 millions pour le rachat de l'instrument Tier 1 (cf. note 7).
- Ageas a payé une indemnité d'EUR 299 millions (cf. note 19).

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	768,8	344,7
Créances sur les banques à court terme	760,0	600,0
Certificats d'endettement	- 216,7	- 256,7
Position de trésorerie nette	1.312,1	688,0





Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière



5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue et d'autres instruments financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, à compter de leur date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 mars se présentent comme suit :

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Fonds en caisse	2,1	2,1
Créances sur les banques	2.237,5	2.426,9
Autres	251,3	272,5
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	2.490,9	2.701,5

La diminution de la rubrique des créances sur les banques s'explique surtout par le financement de placements financiers dans le secteur Assurance Belgique au cours des trois premiers mois de 2012, pour un impact d'environ EUR 760 millions, partiellement compensé par la trésorerie reçue aux termes de la transaction avec BNP Paribas en vue du remboursement de l'instrument Tier 1 et du règlement de la RPN(I) et des CASHES (EUR 666 millions).

6 Placements financiers

Les placements financiers se décomposent comme suit :

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Placements		
- Détenus jusqu'à l'échéance	5.038,3	5.032,4
- Disponibles à la vente	53.056,7	51.399,3
- A la juste valeur par le biais du compte de résultat	212,6	194,1
- Dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	66,9	42,4
Total brut	58.374,5	56.668,2
Dépréciations :		
- sur placements disponibles à la vente	- 180,9	- 1.436,8
Total des dépréciations	- 180,9	- 1.436,8
Total	58.193,6	55.231,4

6.1 Placements détenus jusqu'à l'échéance

	Obligations d'État	Obligations émises par des entreprises	Total
Coût historique lors de la comptabilisation	4.729,4	163,9	4.893,3
Acquisition	125,7		125,7
Coût historique / amorti	4.855,1	163,9	5.019,0
Amortissements	12,0	1,4	13,4
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 31 décembre 2011	4.867,1	165,3	5.032,4
Amortissements	4,8	1,1	5,9
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 31 mars 2012	4.871,9	166,4	5.038,3
Juste valeur	5.252,4	158,8	5.411,2

En 2011, conformément aux IFRS, Ageas a retraité des placements disponibles à la vente, pour un montant d'EUR 4,9 milliards, désormais comptabilisés comme détenus jusqu'à l'échéance. Ce reclassement s'est fait à la juste valeur des placements à ce moment-là. L'écart entre la juste valeur et le coût amorti, qui s'élevait à EUR 210 millions, reste comptabilisé dans la rubrique des Profits et pertes latents au sein des capitaux propres ; il sera amorti sur la durée résiduelle des placements. Dans le compte de résultat, l'amortissement compense l'écart entre la valeur comptable et la valeur nominale des obligations, ce qui se traduit donc par une incidence nulle dans le compte de résultat.

Dans le tableau ci-dessous, figurent les obligations souveraines classées comme détenues jusqu'à l'échéance, par pays d'origine, au 31 mars.

	Coût historique/ amorti	Juste valeur
31 mars 2012		
État belge	4.372,8	4.806,8
État portugais	499,1	445,6
Total	4.871,9	5.252,4
31 décembre 2011		
État belge	4.373,5	4.553,4
État portugais	493,6	403,6
Total	4.867,1	4.957,0

6.2 Placements disponibles à la vente

La juste valeur et le coût amorti des placements disponibles à la vente y compris les gains et pertes non réalisés bruts et les dépréciations se présentent comme suit :

	Coût historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Total brut	Dépréciations	Juste valeur
31 mars 2012						
Obligations d'État	27.978,1	1.349,7	- 388,9	28.938,9		28.938,9
Obligations émises par des entreprises	20.606,4	1.176,2	- 236,2	21.546,4		21.546,4
Instruments de crédit structurés	352,9	13,9	- 11,3	355,5	- 0,1	355,4
Placements en obligations disponibles à la vente	48.937,4	2.539,8	- 636,4	50.840,8	- 0,1	50.840,7
Capital-investissement et capital à risque	17,6	0,3		17,9		17,9
Actions	2.103,7	138,0	- 47,9	2.193,8	- 180,8	2.013,0
Autres placements	4,2			4,2		4,2
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	2.125,5	138,3	- 47,9	2.215,9	- 180,8	2.035,1
Total des placements disponible à la vente	51.062,9	2.678,1	- 684,3	53.056,7	- 180,9	52.875,8
31 décembre 2011						
Obligations d'État	27.693,5	1.027,0	- 868,3	27.852,2	- 1.209,1	26.643,1
Obligations émises par des entreprises	20.705,7	917,1	- 485,0	21.137,8	- 6,4	21.131,4
Instruments de crédit structurés	384,3	13,4	- 13,1	384,6	- 0,1	384,5
Placements en obligations disponibles à la vente	48.783,5	1.957,5	- 1.366,4	49.374,6	- 1.215,6	48.159,0
Capital-investissement et capital à risque	14,6		- 0,4	14,2		14,2
Actions	2.010,9	97,6	- 100,2	2.008,3	- 221,2	1.787,1
Autres placements	2,2			2,2		2,2
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	2.027,7	97,6	- 100,6	2.024,7	- 221,2	1.803,5
Total des placements disponible à la vente	50.811,2	2.055,1	- 1.467,0	51.399,3	- 1.436,8	49.962,5

Obligations souveraines par pays et d'origine

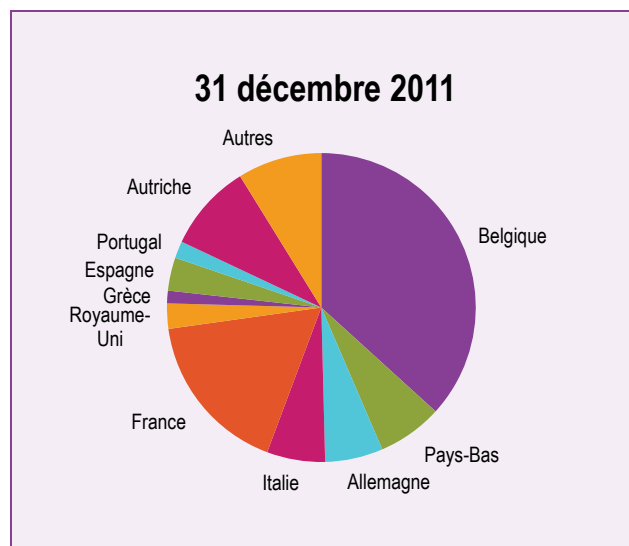
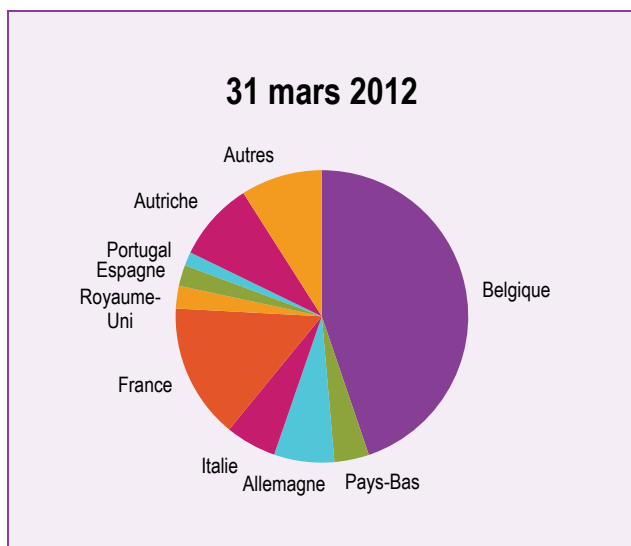
Au 31 mars, les obligations souveraines se répartissent selon l'origine comme suit :

31 mars 2012	Coût historique/ amorti	Gains (pertes) bruts non réalisés	Dépréciations	Juste valeur
État belge	12.449,6	513,5		12.963,1
État néerlandais	1.063,0	47,1		1.110,1
État allemand	1.716,0	214,0		1.930,0
État italien	1.759,7	- 129,6		1.630,1
État français	4.072,6	247,0		4.319,6
État britannique	694,0	32,3		726,3
État grec	26,1	- 5,9		20,2
État espagnol	731,8	- 62,4		669,4
État portugais	595,8	- 155,3		440,5
État autrichien	2.379,2	158,9		2.538,1
État finlandais	262,2	24,4		286,6
État irlandais	414,0	- 22,3		391,7
État slovène	158,6	- 1,8		156,8
État tchèque	244,2	15,6		259,8
État slovaque	223,2	13,4		236,6
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	300,6	58,9		359,5
Autres États	887,5	13,0		900,5
Total	27.978,1	960,8		28.938,9

31 décembre 2011				
État belge	9.680,4	111,4		9.791,8
État néerlandais	1.692,1	116,5		1.808,6
État allemand	1.402,8	216,3		1.619,1
État italien	1.989,9	- 369,8		1.620,1
État français	4.365,7	186,6		4.552,3
État britannique	660,9	43,6		704,5
État grec	1.562,9		- 1.209,1	353,8
État espagnol	1.015,7	- 90,2		925,5
État portugais	681,0	- 208,3		472,7
État autrichien	2.308,1	136,7		2.444,8
État finlandais	282,9	24,7		307,6
État irlandais	443,1	- 62,0		381,1
État slovène	229,4	- 18,7		210,7
État tchèque	244,2	5,0		249,2
État slovaque	223,0	- 2,5		220,5
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	302,7	85,0		387,7
Autres États	608,7	- 15,6		593,1
Total	27.693,5	158,7	- 1.209,1	26.643,1

Ageas a déprécié son exposition en obligations souveraines grecques suite à la crise économique en Grèce. Au cours des trois premiers mois de 2012, Ageas a converti son portefeuille obligataire grec en nouvelles obligations grecques assorties d'une valeur nominale de 31,5% conformément à l'offre du gouvernement grec. Après cette conversion, la quasi-totalité de la position obligataire grecque a été vendue.

La part de chaque pays dans le portefeuille de placements en obligations souveraines, en juste valeur, se présente graphiquement comme suit :



Le tableau ci-dessous présente les gains et pertes nets non réalisés sur les placements disponibles à la vente inclus dans les capitaux propres (qui comprennent des obligations, des actions et d'autres placements). Les actions et autres placements englobent également du capital investissement et du capital à risque.

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Placements en obligations disponibles à la vente :		
Valeur comptable	50.840,7	48.159,0
Gains et pertes bruts non réalisés	1.903,4	591,1
- Impôts afférents	- 631,0	- 209,0
Comptabilité reflet	- 319,5	- 49,7
- Impôts afférents	111,8	46,1
Gains et pertes nets non réalisés	1.064,7	378,5
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements :		
Valeur comptable	2.035,1	1.803,5
Gains et pertes bruts non réalisés	90,4	- 3,0
- Impôts afférents	- 18,0	- 5,6
Comptabilité reflet	- 34,0	- 8,0
- Impôts afférents	12,0	4,2
Gains et pertes nets non réalisés	50,4	- 12,4

Les impôts relatifs aux plus-values et moins-values brutes non réalisées sur les placements disponibles à la vente subissent l'incidence du fait que la taxe sur les plus-values latentes de la filiale française d'Ageas peut être neutralisée par des pertes fiscales passées. Cette incidence apparaît significativement dans les impôts afférents à la comptabilité reflet au 31 décembre 2011.

Dépréciations sur placements disponibles à la vente

Le tableau suivant présente les dépréciations sur placements disponibles à la vente :

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Dépréciations sur placements disponibles à la vente :		
- sur placements en obligations	- 0,1	- 1.215,6
- sur placements en actions et autres placements	- 180,8	- 221,2
Total des dépréciations sur placements disponibles à la vente	- 180,9	- 1.436,8

Les variations des dépréciations sur placements disponibles à la vente se présentent comme suit :

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Solde au 1^{er} janvier	1.436,8	167,6
Acquisitions/cessions de filiales		- 17,5
Augmentation des dépréciations	16,9	1.527,1
Reprise lors de la vente/cession	- 1.272,6	- 221,5
Écarts de conversion et autres ajustements	- 0,2	- 18,9
A la fin de période	180,9	1.436,8

La reprise lors de la vente/cession, d'un montant d'EUR 1.272,6 millions, porte sur la conversion du portefeuille obligataire grec au cours des trois premiers mois de 2012.

6.3 Placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les placements détenus à la juste valeur et pour lesquels les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés au compte de résultat, sont valorisés comme suit au 31 mars :

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Obligations d'État	1,1	
Obligations émises par les entreprises	101,3	95,3
Instruments de crédit structurés	94,6	85,7
Obligations	197,0	181,0
Actions	15,6	13,1
Actions et autres placements	15,6	13,1
Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	212,6	194,1

Les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent notamment des placements liés aux passifs en vertu de contrats d'assurance, où les flux de trésorerie sont liés, soit par contrat, soit sur la base de caractéristiques de participation discrétionnaire, à la performance de ces actifs, et dont l'évaluation intègre des informations actuelles. Cette évaluation réduit de manière significative l'inadéquation comptable qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs et des passifs ainsi que les profits et pertes connexes sur des bases différentes.

6.4 Dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction

Les dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction se présentent comme suit :

	31 mars 2012	31 décembre 2011
De gré à gré (OTC)	66,9	42,4
Total des dérivés détenus à des fins de transaction (actifs)	66,9	42,4

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont principalement des options sur taux d'intérêts et actions, et des swaps de taux d'intérêt.

6.5 Biens immobiliers

La juste valeur des biens immobiliers, tant les immeubles de placement que les immeubles pour usage propre, se présente comme suit :

Juste valeur :	31 mars 2012	31 décembre 2011
Immeubles de placement	2.899,4	2.799,1
Immobilier pour usage propre	1.452,9	1.472,4
Juste valeur totale	4.352,3	4.271,5
Valeur comptable :		
Immeubles de placement	2.106,8	2.045,7
Immobilier pour usage propre	1.003,9	1.000,7
Valeur comptable totale	3.110,7	3.046,4
Gains et pertes bruts non réalisés	1.241,6	1.225,1
Impôts	- 407,9	- 402,4
Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)	833,7	822,7

7 Créances

Les créances se répartissent comme suit :

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Créances sur les banques	2.144,1	2.934,5
Créances sur la clientèle	2.944,4	2.762,9
Total	5.088,5	5.697,4
Moins les dépréciations:		
- pour risque de crédit spécifique	- 14,2	- 13,3
- existant mais non déclaré (IBNR)	- 0,6	- 0,7
Total des créances	5.073,7	5.683,4

7.1 Créances sur les banques

Les créances sur les banques se présentent comme suit :

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Dépôts porteurs d'intérêts	974,3	974,3
Emprunts subordonnés	943,1	1.753,9
Opérations de prise en pension	66,6	66,6
Autres	160,1	139,7
Total	2.144,1	2.934,5
Moins dépréciations:		
- pour risque de crédit spécifique	- 1,1	- 1,2
Créances sur les banques	2.143,0	2.933,3

Les prêts subordonnés se répartissent comme suit :

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Nitsh I (USD 750 millions)	570,1	588,8
Nitsh II	373,0	371,0
Tier 1 de Fortis Banque		794,1
Total des prêts subordonnés	943,1	1.753,9

Nitsh I et II

Nitsh I et II sont des prêts subordonnés (voir note 16) partiellement reprêtés à Fortis Banque. Le prêt Tier 1 de Fortis Banque consiste en des obligations émises en 2001, qu'Ageas a été contraint d'échanger au troisième trimestre 2011, en vertu d'une convention de support conclue avec les anciennes sociétés mères de Fortis, devenues ageas SA/NV et ageas N.V.

Règlement du prêt subordonné Fortis Banque SA/NV (Instrument Tier 1)

Le 26 septembre 2011, Ageas a été contraint d'échanger EUR 952,9 millions de créances perpétuelles remboursables à coupon cumulatif de Fortis Banque au pair comptable, suite au non

rachat de ces titres par Fortis Banque et à l'autorisation d'échange donnée par la BNB.

Ageas a décidé de déterminer la juste valeur de ces titres en se fondant sur un calcul de valeur nette actualisée. Avec une valeur au pair d'EUR 952,9 millions pour les titres échangés, la juste valeur de ces titres est estimée à EUR 762,3 millions.

La différence entre le prix d'acquisition et le montant de la première comptabilisation est enregistrée comme perte dans le compte de résultat sous Résultat des ventes et de réévaluations en 2011. La différence fait l'objet d'une reprise jusqu'au règlement (cf. ci-dessous) dans le compte de résultat pour les trimestres concernés, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. En 2012, un montant d'EUR 30,4 millions a été extourné selon cette méthode (2011 : EUR 31,8 millions).

Règlement avec Fortis Banque SA/NV et BNP Paribas

Le 7 février 2012, Ageas et BNP Paribas ont convenu d'un règlement partiel de la RPN(I) (cf. note 19) et du remboursement total de l'instrument Tier 1 émis par Fortis Banque SA/NV et détenu à hauteur de 95% par Ageas. Fortis Banque SA/NV a remboursé le prêt Tier 1 à hauteur d'EUR 952,9 millions au cours des trois premiers mois de 2012. Ce remboursement s'est traduit par une plus-value d'EUR 128,5 millions (cf. note 24).

7.2 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle se présentent comme suit :

	31 mars 2012	31 décembre 2011
États et organismes publics	0,4	0,3
Prêts hypothécaires	1.570,2	1.588,1
Prêts à la consommation	7,5	7,9
Prêts commerciaux	104,0	97,3
Prêts liés à des contrats d'assurance	174,1	173,5
Autres prêts	1.088,2	895,8
Total	2.944,4	2.762,9
Moins dépréciations:		
- pour risque de crédit spécifique	- 13,0	- 12,1
- existant mais non déclaré (IBNR)	- 0,7	- 0,7
Créances sur la clientèle	2.930,7	2.750,1

Les autres prêts sont principalement des prêts à des pouvoirs régionaux et à des organisations gouvernementales.

8 Placements dans des entreprises associées

Suite aux transactions clôturées le 12 mai 2009, Ageas a acquis, pour un montant total d'EUR 760,0 millions, une participation de 44,7% dans Royal Park Investments (RPI), une structure d'accueil (SPV) ayant repris une partie du portefeuille de crédits structurés de Fortis Banque. Cette participation a été comptabilisée par mise en équivalence.

RPI a acquis de Fortis Banque, à la date de clôture, un portefeuille de crédits structurés pour un prix d'achat convenu d'EUR 11,7 milliards. La valeur faciale correspondante du portefeuille s'élevait à EUR 20,5 milliards le 12 mai 2009. Cet achat a été financé par l'apport d'EUR 1,7 milliard en capitaux propres, une dette super senior d'EUR 5 milliards et une dette senior d'EUR 5 milliards, cette dernière incluant un mécanisme d'apurement des pertes. La dette senior est fournie par BNP Paribas et par Fortis Banque. Le financement fourni par Fortis Banque est garanti par l'État belge. Toute trésorerie générée par RPI est d'abord affectée au remboursement de la dette super senior.

La comptabilisation initiale de l'investissement s'est faite au coût par mise en équivalence et a été suivie par un test de dépréciation sur la valeur comptable. Ageas a demandé à RPI d'établir un rapport d'information financière basé sur les principes comptables IFRS tel qu'appliqués par Ageas. RPI a comptabilisé l'acquisition du portefeuille, en termes de financement, de personnel et de processus, comme un regroupement d'entreprises selon les IFRS. Lors de son acquisition, le portefeuille d'actifs a été comptabilisé à la valeur de marché (EUR 8,2 milliards) et la différence entre le prix d'acquisition (EUR 11,7 milliards) et la valeur de marché – soit EUR 3,5 milliards – a été comptabilisée dans l'état de la situation financière IFRS de RPI en tant qu'actif d'impôt différé (EUR 1,2 milliard : 33,9% d'EUR 3,5 milliards) et goodwill à hauteur d'EUR 2,3 milliards.

RPI gère le portefeuille de manière à en maximiser la valeur pour ses actionnaires, comme prévu par les directives de management définies par le Conseil d'Administration de RPI. Dans les circonstances présentes, cela implique un scénario de *run-off*. Dans un tel cas, les IFRS imposent une évaluation du portefeuille d'actifs au coût amorti. Pour les instruments à taux variable, les IFRS imposent de recalculer, instrument par instrument, le coût amorti d'après l'information sur les flux de trésorerie actualisés par actif. Toutefois, RPI ne dispose pas d'une telle information et cela demanderait des coûts et des efforts disproportionnés de la produire. En l'absence de cette information et compte tenu du fait que le management utilise aussi l'information sur la juste valeur pour le suivi périodique du portefeuille d'actifs, Ageas a décidé d'utiliser la juste valeur via le compte de résultat pour cette évaluation ultérieure.

Pour déterminer les flux de trésorerie du portefeuille et le financement y afférent, plusieurs hypothèses ont été définies, comme la perte en cas de défaillance, la probabilité de défaillance, le rythme des remboursements anticipés, l'évolution des prix de l'immobilier, et des données sectorielles et géographiques complémentaires en cas de besoin. Étant donné que les incertitudes ont été prises en considération pour la détermination des flux de trésorerie, et le fait que le financement de RPI soit garanti, les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à 7,8% (31 décembre 2011 : 7,8%), qui est le taux d'intérêt sans risque en Belgique majoré de la prime sur capitaux propres habituelle.

Étant donné que le portefeuille de RPI est en *run-off*, le bénéfice inclus dans le portefeuille et le financement y afférent seront réalisés progressivement et ne seront pas remplacés par des profits provenant de nouvelles transactions, le goodwill devra être déprécié durant la période où le portefeuille aboutit à sa liquidation. Le goodwill comptabilisé par RPI représente pour une partie significative les profits futurs de cette activité.

Le résultat de RPI pour les trois premiers mois, considéré à 100% et avant test de dépréciation du goodwill, est un bénéfice net d'EUR 306 millions (contre EUR 493 millions au 31 mars 2011). Cette diminution s'explique dans une large mesure par le recul des réévaluations du portefeuille d'investissement à la valeur du marché, par comparaison aux trois premiers mois de 2011, et celui des produits d'intérêts dans le sillage de l'augmentation des coûts de financement due aux conditions difficiles sur le marché du papier commercial en dollars américains. À la fin de chaque trimestre, RPI effectue un test de dépréciation de son goodwill d'après les normes IFRS. Comme l'intégralité des produits reçus sert au remboursement du financement et qu'aucune nouvelle affaire n'est générée, le goodwill doit être déprécié sur la durée de vie attendue du portefeuille. Sur la base d'un réexamen, au premier trimestre, de l'évolution attendue du volume d'affaires, il a été décidé de calculer une valeur d'usage de l'activité dans son ensemble, et ce calcul a débouché sur une dépréciation du goodwill d'EUR 55 millions. Ainsi, le résultat net de RPI selon les IFRS, après dépréciation du goodwill, pris en compte à 100%, s'élève à un montant positif d'EUR 251 millions, soit une quote-part pour Ageas (positive) d'EUR 112 millions.

En outre, RPI a conclu plusieurs swaps de taux d'intérêt, échangeant des flux d'intérêts à taux variable contre des flux d'intérêt à taux fixe. Ageas a décidé d'appliquer à ces swaps la comptabilité de couverture de flux de trésorerie. En 2011 et 2012, certains swaps ont été cédés et une plus-value a été réalisée. Tous les mouvements de juste valeur non réalisés sur les swaps restants transitent par les capitaux propres. Étant donné que la comptabilité de couverture s'applique, ce résultat positif n'est pas comptabilisé au compte de résultat mais directement dans les capitaux propres et sera amorti dans les années à venir en compte de résultat. Au 31 mars 2012, la réserve de couverture, y compris les profits réalisés, s'élève à EUR 197 millions après impôts. Compte tenu de ces deux éléments, la valeur de la participation d'Ageas dans RPI a progressé d'EUR 779 millions fin 2011 à EUR 894 millions.

Au 31 mars, la juste valeur en IFRS du portefeuille d'investissement s'élève à EUR 6,0 milliards (31 décembre 2011 : EUR 6,0 milliards), le goodwill à EUR 0,7 milliard (31 décembre 2011 : EUR 0,8 milliard) et les actifs d'impôts différés à EUR 0,6 milliard (31 décembre 2011 : EUR 0,7 milliard). Le financement calculé au coût amorti s'élève à EUR 5,5 milliards (31 décembre 2011 : 6,0 milliards) et les capitaux propres s'élèvent à EUR 2,0 milliards (31 décembre 2011 : EUR 1,7 milliards).

9 Réassurance et autres créances

La rubrique Réassurance et autres créances représente les recours exercés à l'encontre de Fortis Capital Company Limited, ABN AMRO et l'État néerlandais dans le cadre de la transaction FCC et de la conversion MCS. Le premier recours vise à obtenir une compensation totale du paiement (d'EUR 362,5 millions) effectué par Ageas au profit de Fortis Capital Company Limited (une filiale d'ABN AMRO N.V.) afin de lui permettre de régler ce montant aux détenteurs d'actions privilégiées. En 2009, ce recours a été déprécié sur la base du fait qu'ABN AMRO le contestait. Suite aux négociations entamées avec l'État néerlandais, Ageas a décidé en 2010 de pratiquer une reprise de cette dépréciation pour inclure ce recours dans l'évaluation de la provision pour les litiges avec l'État néerlandais (cf. également note 20 – Provisions).

Le deuxième recours porte sur la conversion des MCS. Le 7 décembre 2010, Ageas a émis 106,7 millions d'actions dans le cadre de la conversion des MCS. Dès lors qu'ABN AMRO était le bénéficiaire du produit de l'émission MCS et que l'existence de l'accord quadripartite octroyait à Ageas un recours à l'encontre d'ABN AMRO au moment de la conversion, Ageas a comptabilisé ce recours à hauteur d'EUR 2 milliards, avec ABN AMRO en tant que débiteur, au moment de la conversion. L'État néerlandais a publié une déclaration selon laquelle, en application des termes et conditions de la vente de Fortis Bank Nederland, Fortis Verzekeringen Nederland et Fortis Corporate Insurance, c'est à lui qu'échoit ce recours. Ageas a pris cette déclaration en compte en 2010 pour constituer une provision pour litiges avec l'État néerlandais (cf. également note 20 – Provisions).

10 Option d'achat sur actions BNP Paribas

En vertu de la convention signée le 12 mai 2009, Ageas dispose d'une option d'achat réglable en espèces, octroyée par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), qui permet à Ageas de bénéficier d'une plus-value sur les 121.218.054 actions BNP Paribas détenues par la SFPI. Ces actions ont été obtenues par la SFPI en contrepartie de la vente de 75% + 1 action de Fortis Banque. L'option donne droit à Ageas à la différence entre le prix d'exercice d'EUR 68 et le cours de l'action BNP Paribas au moment de l'exercice de l'option ou le prix de vente des actions BNP Paribas sous-jacentes, à la discrétion de la SFPI. Ces droits remplacent le « coupon 42 ». Après l'émission de droits de BNP Paribas le 29 septembre 2009, le prix d'exercice a diminué à EUR 66,672.

Les droits accordés comportent plusieurs éléments non standard qui diffèrent des protocoles standard de l'ISDA relatifs aux options, tels des restrictions en matière de cessibilité, des limitations de la liberté d'exercice, l'exercice forcé sous certaines conditions et des mécanismes d'ajustement spécifiques en cas de dilution ou d'émission de droits.

Ageas peut exercer ses droits jusqu'au 10 octobre 2016. Ageas a décidé d'effectuer un exercice progressif des options selon une méthodologie rigoureuse, dès qu'elles seront dans le cours, mais surveille également en permanence s'il est possible de monétiser l'option.

L'option est comptabilisée à la juste valeur, avec évaluations ultérieures dans le compte de résultat sous profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas.

Calcul de la valeur

La valeur théorique d'une option peut se calculer selon les techniques traditionnelles de valorisation des options Black-Scholes. Outre des données observables sur le marché à la date de reporting comme les rendements en intérêts, le cours effectif et d'exercice de l'action et la durée résiduelle de l'option, le calcul doit inclure des hypothèses sur le dividende futur et la volatilité. En outre, les caractéristiques non standard doivent également être prises en considération.

Les données suivantes ont été utilisées pour l'évaluation en fin d'exercice.

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Cours de l'action BNP Paribas	EUR 35,58	EUR 30,35
Prix d'exercice	EUR 66,672	EUR 66,672
Volatilité	33%	49%
Rendement du dividende	5,24%	5,98%
Prix par option jusqu'au 10 octobre 2016	EUR 2,410	EUR 4,660
Valeur théorique des 121,2 millions d'options	EUR 292 millions	EUR 565 millions
Valeur estimée, après ajustements pour éléments non standard (30%)	EUR 204 millions	EUR 395 millions

Volatilité

En raison du très grand nombre d'options sur actions BNP Paribas détenues par Ageas, qui représentent 10,12% du total des actions BNP Paribas en circulation, la monétisation des options aurait un impact sur la valeur des options négociées et donc sur la volatilité implicite. Ageas a décidé d'évoluer vers une stratégie d'exercice selon une méthodologie rigoureuse progressive afin de minimiser l'impact de la volatilité implicite des actions sur la valeur des options. Dans l'optique d'un exercice progressif, Ageas a décidé d'utiliser une volatilité basée sur la volatilité implicite extrapolée, observée dans le marché. La valeur de l'option d'achat au 31 mars s'élève à EUR 204 millions, après ajustement en raison des caractéristiques non standard.

Estimation de la sensibilité aux variations d'hypothèses

La volatilité appliquée et l'hypothèse de dividende ont un impact significatif sur la valeur des options : une baisse de 10% de la volatilité au 31 mars provoque une baisse de 72,5% de la valeur théorique de l'option ; une hausse de la volatilité de 10%, toutes les autres variables restant inchangées, aboutit à une hausse de 99,6% de la valeur théorique. Une diminution de la volatilité de 5% au 31 mars entraîne une diminution de 40,9% de la valeur théorique de l'option ; une hausse de 5% de la volatilité, toutes autres variables par ailleurs inchangées, entraîne une hausse de 47,6 % de la valeur théorique. Si l'on diminue de 1% l'hypothèse de dividende, toutes les autres variables restant par ailleurs inchangées, on obtient une augmentation de 6,47 % de la valeur théorique des options, tandis qu'une augmentation de 1% de l'hypothèse de dividende, les autres variables restant inchangées, on obtient une baisse de 5,59 % de la valeur théorique des options.

Ajustement en raison des caractéristiques non standard

En raison des spécificités inhabituelles de l'option, les professionnels du marché estiment qu'il convient d'appliquer une moins-value significative lors de la valorisation théorique. Ageas a décidé de diminuer la valeur théorique de 30% en raison de ces caractéristiques non standard, en se fondant sur les indications des professionnels du marché qui préconisent une moins-value entre 10% et 50%.

Paiement des produits

Ageas proposera aux assemblées générales des actionnaires de payer sous la forme de dividende l'avantage résultant de l'exercice, de la monétisation ou des structures envisagées, dans le respect de la loi et des contraintes pratiques.

Le Service des Décisions Anticipées en matière fiscale (« Commission Ruling ») en Belgique a confirmé qu'en soi, l'attribution de l'option BNP Paribas n'est pas un événement taxable dans le chef d'ageas SA/NV. Ageas dispose de pertes reportées suffisantes pour ne pas devoir payer l'impôt des sociétés lorsque les bénéfices sur l'option seront réalisés. Il sera donc à même de proposer d'en distribuer les montants bruts sous forme de dividendes, dans les limites autorisées par la loi.

11 Passifs liés à des contrats d'assurance vie

Le tableau suivant présente le détail des passifs liés aux contrats d'assurance vie au 31 mars.

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Passifs pour prestations d'assurance futures	24.247,8	24.055,4
Passifs pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	313,8	298,4
Comptabilité reflet	194,9	19,5
Avant éliminations	24.756,5	24.373,3
Eliminations	- 2,9	- 2,9
Brut	24.753,6	24.370,4
Réassurance	- 53,5	- 39,6
Net	24.700,1	24.330,8

12 Passifs liés à des contrats de placement vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats de placement vie, au 31 mars.

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Passifs pour prestations d'assurance futures	27.372,1	27.049,2
Passifs pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	65,6	114,1
Comptabilité reflet	158,6	38,2
Brut	27.596,3	27.201,5
Réassurance		
Net	27.596,3	27.201,5

13 Passifs liés à des contrats en unités de compte

Les passifs liés à des contrats en unités de compte se répartissent entre contrats d'assurance et contrats de placement comme suit :

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Contrats d'assurance	1.559,4	1.486,1
Contrats de placement	11.681,3	11.337,7
Total	13.240,7	12.823,8

14 Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats d'assurance non-vie, au 31 mars.

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Réserves pour sinistres	4.707,9	4.606,9
Primes non acquises	1.728,1	1.587,3
Réserves pour participations bénéficiaires de titulaires de polices	10,1	9,7
Avant éliminations	6.446,1	6.203,9
Eliminations		
Brut	6.446,1	6.203,9
Réassurance	- 431,8	- 428,8
Net	6.014,3	5.775,1

15 Certificats d'endettement

Le tableau ci-dessous présente les types de certificats d'endettement (EMTN) émis par Ageas ainsi que les montants dus au 31 mars.

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Au coût amorti	111,3	152,5
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	105,4	104,2
Total des certificats d'endettement	216,7	256,7

16 Dettes subordonnées

Le tableau suivant présente le détail des dettes subordonnées au 31 mars.

	31 mars 2012	31 décembre 2011
FRESH	1.250,0	1.250,0
- Hybrone	496,3	496,1
- Nitsh I	570,1	588,8
- Nitsh II	552,8	567,5
Ageas Hybrid Financing	1.619,2	1.652,4
Autres dettes subordonnées	45,2	71,2
Total des dettes subordonnées	2.914,4	2.973,6

16.1 FRESH

Le 7 mai 2002, Ageasfinlux S.A. a émis des instruments financiers sans date d'échéance, intitulés FRESH (titres hybrides, subordonnés et indexés, à taux flottant - Floating Rate Equity-linked Subordinated Hybrid capital securities) pour un montant total en principal d'EUR 1.250 millions, d'EUR 250.000 chacun. Les coupons relatifs à ces titres sont payables trimestriellement à terme échu, à un taux variable égal au taux EURIBOR à 3 mois + 135 points de base.

Les FRESH ont été émis par Ageasfinlux S.A., avec ageas SA/NV et ageas N.V. intervenant en tant que codébiteurs. Le montant en principal des titres ne sera pas remboursé en espèces. Le seul recours des détenteurs des FRESH contre n'importe lequel des codébiteurs, concernant le montant en principal, est constitué par les 39.682.540 actions Ageas qu'Ageasfinlux S.A. a données en garantie, en faveur de ces détenteurs. Avant l'échange des FRESH contre des actions Ageas, ces actions Ageas ne sont pas assorties de droits de dividende ou de vote (le nombre publié d'actions Ageas en circulation au 31 mars 2012 comprend déjà les 39.682.540 actions Ageas émises aux fins de cet échange).

En cas de non-paiement de dividende sur les actions Ageas, ou si le montant des dividendes déclarés est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances exceptionnelles, le paiement de coupons s'effectuera en application d'un mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM). Le mécanisme ACSM implique l'émission de nouvelles actions Ageas et leur remise aux détenteurs des FRESH. A ce jour, tous les coupons ont été payés en numéraire. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas N.V et à ageas SA/NV de régler l'obligation ACSM, le règlement du coupon est reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions est restaurée. C'est en raison de ces caractéristiques que les FRESH sont traités comme éligibles au capital réglementaire d'Ageas.

Les FRESH n'ont pas de date d'échéance mais peuvent être échangés en actions Ageas au prix d'EUR 31,50 par action à la discrétion du détenteur. Les FRESH seront automatiquement échangés en actions Ageas si le prix de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 47,25 durant vingt jours consécutifs de cotation boursière.

16.2 Ageas Hybrid Financing

En 2006, Ageas a constitué une société ad hoc dénommée Ageas Hybrid Financing S.A., qui a émis des titres super subordonnés perpétuels pari passu entre eux pour en investir le produit en instruments émis par des (anciennes) sociétés opérationnelles d'Ageas éligibles en termes de solvabilité pour ces entités. Les valeurs mobilières émises par Ageas Hybrid Financing S.A. bénéficient d'un contrat de support et de garantie subordonnée conclu par ageas SA/NV et ageas N.V.

Ageas Hybrid Financing S.A. a émis des titres dénommés « Hybrone » en 2006 à hauteur d'EUR 500 millions, à un taux d'intérêt de 5,125% jusqu'au 20 juin 2016 et au taux EURIBOR à 3 mois + 200 points de base par la suite. En 2008, la société a émis des titres, appelés « Nitsh I », pour un montant de USD 750 millions et à un taux d'intérêt de 8,25%, et des titres appelés « Nitsh II », pour un montant d'EUR 625 millions et à un taux d'intérêt de 8,0%. Ces deux instruments sont pour la première fois remboursables en 2013.

Le produit de ces emprunts a été reprêté à AG Insurance à hauteur d'EUR 745 millions et à Fortis Banque SA/NV à hauteur d'EUR 375 millions plus USD 750 millions. En vertu de la convention de support, ageas SA/NV et ageas N.V. sont tenues de fournir à Ageas Hybrid Financing S.A. les fonds nécessaires pour lui permettre de payer le coupon pour chaque année pour laquelle Ageas déclare un dividende ou, à défaut, de payer le coupon via le mécanisme ACSM si les entités qui ont reçu les produits n'ont pas honoré le paiement de leurs coupons sur leurs prêts en espèces, suite au non respect des niveaux de solvabilité minimale réglementaire applicables.

Si Ageas devait se trouver en violation des niveaux minimum de solvabilité réglementaire ou si le total de l'actif consolidé s'avérait inférieur à la somme des passifs, hors passifs non considérés comme de la dette senior, ou si Ageas Hybrid Financing S.A. le décide, le paiement du coupon en espèces serait remplacé par un règlement via le mécanisme ACSM.

16.3 Autres dettes subordonnées

Le poste des "Autres dettes subordonnées" d'EUR 45.2 millions au 31 mars (fin 2011 : EUR 71,2 millions) comprend un prêt subordonné perpétuel d'un montant d'EUR 42,1 millions émis par Tesco Underwriting et souscrit par Tesco Bank.

17 Emprunts

Le tableau suivant présente les détails des emprunts au 31 mars.

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Dettes envers les banques	1.867,6	2.043,5
Dettes envers la clientèle	96,7	97,2
Autres emprunts	156,1	136,3
Total des dettes	2.120,4	2.277,0

17.1 Dettes envers les banques

Les dettes envers les banques se présentent comme suit:

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Dépôts des banques :		
Dépôts à vue	8,7	2,3

Autres dépôts	28,6	32,6
Total des dépôts	37,3	34,9
Opérations de mise en pension	1.105,0	1.279,6
Autres	725,3	729,0
Total dettes envers les banques	1.867,6	2.043,5

17.2 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit :

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Dépôts	0,6	0,5
Autres emprunts	5,6	5,4
Fonds des réassureurs	90,5	91,3
Total des dettes envers la clientèle	96,7	97,2

18 Impôts exigibles et différés

Les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

	État de la situation financière			Compte de résultat	
	31 mars 2012	31 décembre 2011	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011	
Actifs d'impôts différés liés à :					
Placements (disponibles à la vente)	111,7	130,2	2,4		
Immeubles de placement	15,4	19,5	- 4,1		0,8
Immobilisations corporelles	43,6	44,6	- 0,9		- 0,3
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	6,8	6,6	0,2		
Réserves pour sinistres et polices d'assurance	367,0	299,6	- 6,6		- 0,9
Provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi	42,6	43,4	- 0,8		- 0,1
Autres provisions	7,2	7,1			0,1
Charges à imputer et produits à reporter	2,5	2,6	- 0,1		0,3
Pertes fiscales non utilisées	185,0	296,1	- 78,2		- 14,8
RPN(I)	48,0	56,1			
Autres	147,6	115,9	23,7		4,0
Actifs d'impôts différés bruts	977,4	1.021,7	- 64,4		- 10,9
Actifs d'impôts différés non reconnus	- 94,9	- 94,7	0,4		0,5
Actifs d'impôts différés nets	882,5	927,0	- 64,0		- 10,4
Passifs d'impôts différés liés à :					
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	0,7	1,9	1,2		- 3,4
Placements (disponibles à la vente)	751,3	409,1	- 0,7		- 0,8
Placements en unités de compte	2,9	2,7	- 0,3		
Immeubles de placement	99,6	113,1	13,5		- 3,6
Créances sur la clientèle	3,0	3,0			
Immobilisations corporelles	189,6	190,0	0,3		0,2
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	140,4	142,4	2,0		2,0
Autres provisions	2,1	1,5	- 0,6		
Coûts d'acquisition de polices différés	58,3	58,1	- 0,1		- 1,3
Charges différées et produits courus	1,5	1,5			
Réserves réalisées non imposables	41,9	42,4	0,6		0,6
Option d'achat sur actions BNP Paribas	60,2	116,5			
Autres	184,5	100,6	- 26,7		4,5
Total des passifs d'impôts différés	1.536,0	1.182,8	- 10,8		- 1,8
Produits (charges) d'impôts différés			- 74,8		- 12,2
Impôts différés nets	- 653,5	- 255,8			

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit légal de compensation des actifs d'impôts exigibles par les passifs d'impôts exigibles et lorsque les impôts différés concernent les mêmes autorités fiscales. Les montants sont compensés dans l'état de la situation financière comme suit :

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Actifs d'impôts différés	203,0	358,8
Passifs d'impôts différés	856,5	614,6
Impôts différés nets	- 653,5	- 255,8

19 RPN(I)

Le 7 février 2012, Ageas et BNP Paribas ont convenu d'un règlement partiel de la RPN(I) et du remboursement total de l'instrument Tier 1 émis par Fortis Banque SA/NV et détenu à hauteur de 95% par Ageas (cf. note 7). Le RPN(I) est un instrument financier qui prévoit l'exécution trimestrielle de paiements de, ou vers, Fortis Banque SA/NV.

Le règlement et le rachat dépendaient tous deux de la réalisation par BNP Paribas d'un taux de succès minimal de l'offre d'achat sur les CASHES. Le 6 février 2012, BNP Paribas a converti 7.553 titres présentés, sur 12.000 CASHES en circulation (62,94%) en 78.874.241 actions Ageas. BNP Paribas s'est engagé à ne pas vendre ces actions pendant une période de six mois. Suite à la conversion, le passif RPN(I) a cessé d'exister en proportion des titres convertis.

Pour une conversion à 100%, l'indemnité était fixée à EUR 456 millions, de sorte qu'Ageas a versé à BNP Paribas une indemnité d'EUR 287 millions au titre de cette conversion (62,94% d'EUR 456 millions). En outre, une perte nette d'EUR 12 millions, relative aux coûts de transaction et comprenant une meilleure estimation de la juste valeur de l'indemnité annuelle, sur la base de l'hypothèse que les CASHES restants seraient convertis dans les années à venir, a également été comptabilisée au compte de résultat. L'incidence totale de l'indemnité sur le compte de résultat s'élève dès lors à EUR 299 millions.

Ageas a revu la modèle d'évaluation de niveau 3 de la RPN(I) et décidé de prendre en compte un plancher pour l'évaluation de la RPN(I) restante, correspondant à l'indemnité payée. La RPN(I) sera valorisée au montant le plus élevé entre la valeur nette actualisée des paiements d'intérêt attendus et ce plancher. Le montant de ce plancher dépend du prix d'achat attendu des CASHES et du cours de l'action Ageas à ce moment. Au 31 mars 2012, le passif pour la RPN(I) s'élevait à EUR 163 millions (31 décembre 2011 : EUR 190 millions) de sorte que la reprise s'élève à EUR 27 millions.

20 Provisions

Les provisions comprennent les provisions pour litiges fiscaux et juridiques. La provision pour litiges fiscaux et juridiques est basée sur les meilleures estimations disponibles en fin d'exercice, en tenant compte de l'opinion des conseillers juridiques et fiscaux. Le moment des sorties de trésorerie relatives à ces provisions est par nature incertain étant donné le caractère imprévisible de l'issue et des délais de règlement des litiges.

Les provisions ont évolué comme suit durant l'exercice :

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Au 1 ^{er} janvier	2.403,4	2.407,6
Acquisitions/cessions de filiales		- 15,8
Dotations aux provisions	1,7	26,4
Reprises des provisions non utilisées	- 0,8	- 3,2
Utilisations des provisions au cours de l'exercice	- 0,1	- 11,6
Au fin de période	2.404,2	2.403,4

En 2010, Ageas a constitué une provision, d'un montant d'EUR 2.362 millions pour les litiges qui l'opposent à l'État néerlandais. Ces litiges découlent de divergences d'interprétation sur les termes et conditions de la vente de Fortis Bank Nederland, de Fortis Verzekeringen Nederland et de Fortis Corporate Insurance par Ageas à l'État néerlandais en octobre 2008. L'État néerlandais estime, sur la base des documents de synthèse des conditions sous-jacentes à la vente :

- être propriétaire d'un recours d'EUR 2 milliards à l'encontre d'ABN AMRO Bank dans le cadre de la conversion des MCS (cf. également la note 9 – Réassurance et autres créances) ;
- être le propriétaire d'un recours d'EUR 362 millions à l'encontre de FCC/ABN AMRO dans le cadre de la transaction FCC (cf. également la note 9 – Réassurance et autres créances) ;
- avoir droit à une somme d'EUR 885 millions relative à une garantie en capital incluse dans les documents juridiques relatifs à la vente (cf. la note 29 – Passifs éventuels).

Comme l'ont indiqué à la fois l'État néerlandais et Ageas, les deux parties aspirent à trouver un règlement à l'amiable. Cet accord amiable devra mettre un terme au litige portant sur la propriété des recours à l'encontre d'ABN AMRO relatifs à la transaction FCC et à la transaction MCS de même qu'à la garantie en capital. Ageas estime que la provision d'EUR 2.362 millions est suffisante pour couvrir toute sortie liée au règlement éventuel.

21 Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle

Dans les États financiers consolidés de 2008, Ageas a communiqué que, le 12 mars 2009, un accord avait été conclu sur la vente de 25% + 1 action d'AG Insurance à Fortis Banque (désormais dénommée BNP Paribas Fortis Banque) pour un montant d'EUR 1.375 millions. Cet accord a été approuvé par les assemblées générales d'Ageas de mai 2009. Dans le cadre de cette transaction, Ageas a consenti à Fortis Banque une option de vente en vue de la revente à Ageas de la participation acquise dans AG Insurance, durant une période de six mois débutant le 1^{er} janvier 2018.

Ageas a conclu que l'exercice de l'option de vente était inconditionnel. Conformément à l'IAS32, Ageas est tenu de comptabiliser un passif financier en valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente estimé en 2018. Ce passif financier est indiqué dans une rubrique séparée (Passif lié à l'option de vente émise sur PNC) dans l'état de la situation financière. En outre, le passif est inclus dans le Compte général car il concerne Ageas Insurance International N.V., la société mère d'AG Insurance.

Plus spécifiquement, les règles IFRS contraignent Ageas à comptabiliser un passif même si :

- l'option de vente n'a pas été exercée ;
- il n'y pas d'indication que Fortis Banque envisage d'exercer l'option dans le cadre de l'actuelle collaboration stratégique ;
- le prix d'exercice à la juste valeur est inférieur à la valeur d'actif nette.

La contrepartie de ce passif est un amortissement de la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle sous-jacente à l'option. La différence entre la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur du passif est ajoutée à la rubrique « Autres réserves » incluse dans les capitaux propres.

Les variations ultérieures de la juste valeur du passif lié à l'option de vente seront comptabilisées sous Autres réserves.

Si l'option est exercée en 2018, le passif sera réglé par un paiement en espèces d'Ageas à Fortis Banque, par lequel Ageas réacquerra 25% + 1 action d'AG Insurance. Mais si l'option arrive à échéance sans être exercée, le passif sera extourné des Participations ne donnant pas le contrôle et Autres réserves. Tant que l'option n'a pas été exercée, les résultats du compte de résultat consolidé relatif à la participation ne donnant pas le contrôle (la part de 25% + 1 action de Fortis Banque) sont comptabilisés sous Participations ne donnant pas le contrôle.

Valorisation

Le passif est évalué à la valeur actualisée de la contrepartie à payer au moment du règlement. Il n'existe pas d'indicateurs de marché pour une telle valeur ; Ageas a dès lors recouru à une méthode d'évaluation de niveau 3 se fondant sur :

- les multiplicateurs de marché actuels pour les compagnies d'assurance ;
- une hausse de la croissance de 5,5% basée sur le taux de rendement attendu de 11% et un rendement sur dividende de 50% ;
- un taux d'actualisation de 10%.

Sur la base de ces hypothèses, la valeur nette actualisée du passif est d'EUR 663,4 au 31 mars (31 décembre 2011 :

EUR 655,8 millions). Les sensibilités suivantes ont été calculées :

Taux d'actualisation	+1 % point	-1 % point
Valeur du passif	628	701
Impact relatif	-5,3%	5,6%

Prix à comptabiliser	+10 %	-10 %
Valeur du passif	730	597
Impact relatif	10,0%	-10,0%

Taux de croissance	+1 % point	-1 % point
Valeur du passif	702	626
Impact relatif	5,8%	-5,6%





Notes relatives au compte de résultat consolidé



22 Primes d'assurance

Le tableau suivant présente la composition de l'encaissement brut et des primes nettes acquises.

	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011
Encaissement brut vie	1.634,2	2.065,0
Encaissement brut non-vie	1.186,6	1.101,7
Général et éliminations	- 0,1	- 0,7
Encaissement brut total	2.820,7	3.166,0

	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011
Primes d'assurance vie nettes	1.426,6	1.486,6
Primes d'assurance non-vie nettes	989,0	783,8
Général et éliminations	- 0,1	- 0,7
Total des primes d'assurance nettes acquises	2.415,5	2.269,7

Vie

Le tableau suivant montre les primes d'assurance pour le segment vie.

	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011
Contrats « unit-linked »		
- Primes uniques émises	0,6	1,6
- Primes périodiques émises	21,2	23,0
<i>Total des assurances groupe</i>	<i>21,8</i>	<i>24,6</i>
- Primes uniques émises	8,4	24,9
- Primes périodiques émises	6,2	8,9
<i>Total des assurances individuelles</i>	<i>14,6</i>	<i>33,8</i>
Total des contrats « unit-linked »	36,4	58,4
Contrats non « unit-linked »		
- Primes uniques émises	62,4	70,1
- Primes périodiques émises	238,0	217,7
<i>Total des assurances groupe</i>	<i>300,4</i>	<i>287,8</i>
- Primes uniques émises	213,7	150,6
- Primes périodiques émises	179,7	178,6
<i>Total des assurances individuelles</i>	<i>393,4</i>	<i>329,2</i>
Total des contrats non « unit-linked »	693,8	617,0
Contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire		
- Primes uniques émises	615,2	723,8
- Primes périodiques émises	111,8	116,8
Total des contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire	727,0	840,6
Total des primes brutes d'assurance vie	1.457,2	1.516,0
- Primes uniques émises	141,3	509,9
- Primes périodiques émises	35,7	39,1
Encaissement en comptabilité de dépôt	177,0	549,0
Total de l'encaissement brut en vie	1.634,2	2.065,0

L'encaissement total en assurance vie représente les primes brutes reçues par les compagnies d'assurance sur les contrats d'assurance et de placement émis. Les primes reçues provenant de contrats d'assurance et contrats de placement assortis d'un

élément de participation discrétionnaire sont comptabilisés en compte de résultat. Les primes reçues provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire, à savoir essentiellement des contrats en unités de compte sont directement comptabilisées comme passifs (comptabilité de dépôt), après déduction des commissions qui sont comptabilisées comme telles au compte de résultat.

	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011
Primes d'assurance vie brutes	1.457,2	1.516,0
Primes cédées aux réassureurs	- 30,6	- 29,4
Total primes d'assurance vie nettes	1.426,6	1.486,6

Non-vie

Le tableau ci-dessous présente le détail des primes d'assurance non-vie pour l'exercice clôturé. Les primes en automobile, incendie et autres dommages aux biens et divers sont regroupées sous Autres non-vie.

Trois premiers mois 2012	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	244,3	942,3	1.186,6
Variation des primes non acquises, brute	- 50,0	- 89,1	- 139,1
Primes brutes acquises	194,3	853,2	1.047,5
Primes cédées aux réassureurs	- 3,3	- 55,4	- 58,7
Part des réassureurs dans les primes non acquises	- 0,4	0,6	0,2
Primes d'assurance non-vie nettes acquises	190,6	798,4	989,0

Trois premiers mois 2011	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	245,9	855,8	1.101,7
Variation des primes non acquises, brute	- 53,8	- 213,3	- 267,1
Primes brutes acquises	192,1	642,5	834,6
Primes cédées aux réassureurs	- 8,1	- 44,6	- 52,7
Part des réassureurs dans les primes non acquises	0,6	1,3	1,9
Primes d'assurance non-vie nettes acquises	184,6	599,2	783,8

Ci-dessous la répartition des primes d'assurance non-vie nettes acquises par secteur opérationnel.

Trois premiers mois 2012	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	122,2	295,2	417,4
Royaume-Uni	12,9	466,0	478,9
Europe continentale	55,5	37,2	92,7
Total primes nettes acquises non-vie	190,6	798,4	989,0

Trois premiers mois 2011	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	116,0	278,5	394,5
Royaume-Uni	13,4	281,5	294,9
Europe continentale	55,2	39,2	94,4
Total primes nettes acquises non-vie	184,6	599,2	783,8

23 Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement

Les produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement se présentent comme suit:

	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011
Produits d'intérêts		
Produits d'intérêts sur équivalents de trésorerie	4,1	7,1
Produits d'intérêts sur créances sur les banques	62,0	26,2
Produits d'intérêts sur placements	536,9	542,9
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	36,3	32,1
Produits d'intérêts sur dérivés détenus à des fins de transaction	5,9	14,5
Autres produits d'intérêts	4,1	2,2
Total des produits d'intérêts	649,3	625,0
Dividendes sur actions	7,0	5,8
Revenus locatifs d'immeubles de placement	43,8	41,0
Revenus de parking et de garage	64,5	64,2
Autres revenus de placement	14,8	14,6
Total des produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	779,4	750,6

L'augmentation des produits d'intérêts sur les créances sur les banques provient principalement de l'amortissement et des intérêts reçus sur les titres de dette Tier 1 de Fortis Banque, acquis en 2011 et rachetés en 2012 (cf. également la note 7).

24 Résultat des ventes et réévaluations

Les résultats des ventes et réévaluations sont détaillés comme suit :

	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011
Obligations disponibles à la vente	74,6	18,3
Actions disponibles à la vente	3,2	29,3
Dérivés détenus à des fins de transaction	- 2,2	8,9
Plus-values sur la vente d'actions de filiales	- 2,3	
Immobilisations corporelles	0,1	0,1
Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	20,3	7,4
Résultats de couverture		- 0,1
Autres	129,3	- 3,3
Total de résultat provenant de ventes et de réévaluations	223,0	60,6

Compte tenu des incertitudes qui règnent sur les marchés financiers, Ageas a réduit dans son portefeuille d'investissements la concentration des obligations souveraines d'États d'Europe méridionale en cours d'année, et rééquilibré le portefeuille dans d'autres catégories d'actifs. Le rééquilibrage du portefeuille a eu pour effet des moins-values comptabilisées dans la rubrique des obligations classées comme disponibles à la vente, des actions classées comme disponibles à la vente ainsi que dans les dérivés détenus à des fins de transaction.

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, y compris tous les frais de transactions liés à l'acquisition de l'instrument financier. Les évaluations ultérieures sont effectuées à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

Toutes les variations de la juste valeur d'actifs et de passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentées ci-dessus. Il s'agit notamment des profits et pertes non réalisés sur réévaluations et des profits et pertes réalisés lors de la décomptabilisation d'actifs ou de passifs.

Les résultats de couverture contiennent les variations de juste valeur attribuables au risque couvert - essentiellement des risques de taux d'intérêt - d'actifs et de passifs couverts et les variations de la juste valeur des instruments de couverture.

En 2012, la rubrique Autres englobe surtout la plus-value réalisée sur l'instrument Tier 1, à savoir EUR 128,5 millions (cf. également la note 7).

25 Sinistres et prestations d'assurance

Le détail des sinistres et prestations d'assurance se présente comme suit :

	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011
Assurance vie	1.690,8	1.755,8
Assurance non-vie	716,9	550,6
Général et éliminations	- 0,1	- 1,5
Total des sinistres et prestations d'assurance, net	2.407,6	2.304,9

Le détail des sinistres et prestations d'assurance vie, net de réassurance, se présente comme suit :

	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011
Prestations et rachats, bruts	1.214,4	1.264,3
Variations des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement, brutes	496,7	508,9
Total des sinistres et prestations d'assurance vie, brut	1.711,1	1.773,2
Sinistres et prestations, part des réassureurs	- 20,3	- 17,4
Total des sinistres et prestations d'assurance vie, net	1.690,8	1.755,8

Le détail des sinistres et prestations d'assurance non-vie, net de réassurance, se présente comme suit :

	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011
Sinistres payés, bruts	626,9	548,7
Variation des passifs liés à des contrats d'assurance, brute	104,9	27,2
Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, brut	731,8	575,9
Variation des passifs pour sinistres, part des réassureurs	- 2,2	- 4,9
Sinistres payés, part des réassureurs	- 12,7	- 20,4
Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, net	716,9	550,6

26 Charges financières

Les charges financières se présentent comme suit :

	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011
Charges financières		
Certificats d'endettement	2,9	6,8
Dettes subordonnées	39,8	39,0
Dettes - envers les banques	11,0	13,3
Dettes - envers la clientèle		2,5
Autres emprunts	1,7	2,5
Produits dérivés	3,4	3,9
Autres dettes	9,7	10,8
Total des charges financières	68,5	78,8

27 Variations des dépréciations

Les variations des dépréciations se présentent comme suit :

	Trois premiers mois 2012	Trois premiers mois 2011
Variations des dépréciations sur :		
Placements en obligations		0,4
Placements en actions et autres placements	16,9	5,7
Créances sur la clientèle	1,0	0,1
Réassurance et autres créances	1,7	0,4
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		- 0,4
Total des variations des dépréciations	19,6	6,2



Notes relatives à l'information sectorielle



28 Information sectorielle

28.1 Information générale

Ageas s'est doté d'une structure organisationnelle dirigée par l'Executive Committee restreint (Exco) et un Management Committee, comprenant l'Exco, les CEO des quatre secteurs opérationnels géographiques et le CRO.

Secteurs opérationnels

Ageas comporte actuellement cinq secteurs opérationnels (voir les détails ci-après) :

- Belgique ;
- Royaume-Uni ;
- Europe continentale ;
- Asie ;
- Compte général.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de faire le reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où Ageas mène ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie. En outre, Ageas fait le reporting des activités ne relevant pas spécifiquement de l'assurance, comme le financement du groupe et d'autres activités de holding, par le biais du Compte général, présenté comme un secteur opérationnel à part.

Le reporting sectoriel d'Ageas reflète l'ensemble de la contribution économique des activités opérationnelles d'Ageas. L'objectif est d'affecter directement aux activités opérationnelles toutes les positions financières et tous les éléments de résultat dont les activités opérationnelles ont l'entière responsabilité managériale.

Les transactions entre les secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales de marché.

Règles de répartition

Selon le modèle opérationnel d'Ageas, les entités d'assurance incluent le reporting des fonctions de support directement dans le secteur concerné.

Lors de l'affectation de rubriques de l'état de la situation financière aux secteurs, l'approche appliquée est une approche ascendante (« bottom-up ») basée sur les produits vendus aux clients externes.

Pour les éléments de l'état de la situation financière qui ne se rapportent pas à des produits vendus à des clients, Ageas applique une méthodologie sur mesure adaptée au modèle d'entreprise spécifique du secteur qui fait l'objet du reporting.

28.2 Belgique

Les activités d'assurance en Belgique, menées depuis juin 2009 sous la dénomination d'AG Insurance, s'appuient sur une longue histoire. Son portefeuille compte quelque 2,5 millions de clients et son encaissement au 31 mars atteint EUR 1,8 milliard, dont 70 % proviennent de l'assurance vie et le reste de l'assurance non-vie. AG Insurance détient aussi à 100% AG Real Estate, qui gère ses activités immobilières et qui est devenu le premier groupe immobilier de Belgique.

AG Insurance s'adresse aux particuliers et aux PME et grandes entreprises, et propose à cette clientèle une gamme complète de produits d'assurance vie et non-vie par le biais de différents canaux, comptant plus de 3.000 courtiers indépendants ainsi que les canaux bancaires de BNP Paribas Fortis et de ses filiales. AG Employee Benefits est la division spécialement chargée de la production de produits d'assurance pension et soins de santé, aux grandes entreprises essentiellement. Depuis mai 2009, BNP Paribas Fortis détient 25 % d'AG Insurance.

28.3 Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, à l'échelle nationale, Ageas se profile comme un prestataire de premier plan en solutions d'assurance non-vie, ainsi qu'en assurance prévoyance, une activité connexe lancée en 2008.

Ageas y a développé une forte présence en assurance pour particuliers et renforce constamment son offre aux entreprises. La ventilation s'établit à 82 % pour les produits d'assurance aux particuliers, 16 % pour l'assurance aux entreprises et 2% pour l'assurance vie. Au Royaume-Uni, Ageas est le partenaire d'affinité de plusieurs très grandes enseignes telles que Tesco Bank, John Lewis Partnership, Age UK ou Toyota (GB) Limited. Ageas y recourt à une stratégie de distribution multicanal par le biais de courtiers, de partenaires d'affinités et de ses propres agents. Ageas y détient des filiales à 100 % : RIAS et Castle Cover, qui comptent plus d'un million de clients dans le segment de marché en croissance des plus de 50 ans, et Ageas Insurance Solutions qui fournit des solutions produits blancs à des partenaires affinitaires et à des services d'externalisation, et qui assure la promotion directe, par internet, de ses marques propres. Le démarrage de Tesco Underwriting, la coentreprise avec Tesco Bank (49 %), et la consolidation de Kwik Fit Insurance Services vont encore renforcer les positions de marchés d'Ageas au Royaume-Uni.

Pour présenter en toute transparence les contributions des différents segments d'activité, Ageas a décidé de ventiler les résultats au Royaume-Uni en trois sous-segments : vie, non-vie et autres assurances, qui inclut les résultats des opérations de détail.

28.4 Europe continentale

Le secteur Europe continentale englobe les activités d'assurance européennes hors Belgique et Royaume-Uni. Ce secteur compte cinq pays – le Portugal, la France, l'Italie, le Luxembourg et la Turquie depuis 2011, et la gamme de produits distribués inclut des assurances vie (Portugal, France et Luxembourg) et non-vie (Portugal, Italie, Turquie). L'accès aux marchés est facilité par une série de partenariats avec des acteurs clés, jouissant d'une position intéressante sur leurs marchés respectifs.

Au 31 mars, quelque 70 % du total des encaissements provenait des activités vie et 30 % des activités non-vie.

Au Luxembourg, fin 2011, Ageas et BNP Paribas ont fusionné leurs activités vie respectives dans Cardif Luxembourg Vie, le deuxième fournisseur luxembourgeois d'assurances vie. En outre, depuis août 2011, Ageas est devenu le partenaire en assurance non-vie de Sabanci en Turquie, via l'acquisition d'une participation de 31 % dans AKSigorta. Depuis lors, Sabanci et Ageas ont tous deux augmenté leur participation dans la société, chacune en détenant 35.37 % au 31 mars.

28.5 Asie

En Asie, Ageas opère dans plusieurs pays au départ de son bureau régional basé à Hong Kong outre la filiale d'Hong Kong étant détenue à 100%. Les autres activités sont organisées sous forme de coentreprises avec des institutions financières et des partenaires locaux de premier plan en Chine (détenues à 20-24,90 % par Ageas), en Malaisie (détenues à 30,95 % par Ageas), en Thaïlande (détenues à 15-31 % par Ageas) et en Inde (détenues à 26 % par Ageas). En termes de reporting, Ageas consolide les activités de la filiale de Hong Kong, mais comptabilise les autres participations selon la méthode de la mise en équivalence.

28.6 Compte général

Le Compte général englobe les activités ne relevant pas de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et d'autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, l'option d'achat sur les actions BNP Paribas, les passifs liés aux CASHES (RPN(I)) l'option de vente émise sur PNC, Intreenco N.V. et les litiges et dossiers liés aux événements de 2008.

28.7 État de la situation financière par secteur opérationnel

31 mars 2012	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.101,5	326,8	200,1	93,8	768,7		2.490,9
Placements financiers	46.472,7	2.427,6	7.804,6	1.396,2	105,6	- 13,1	58.193,6
Immeubles de placement	2.082,1		24,3	0,4			2.106,8
Créances	3.087,3		235,7	123,3	2.818,9	- 1.191,5	5.073,7
Investissements liés à des contrats en unités de compte	5.983,3		6.812,0	446,3		- 68,9	13.172,7
Investissements dans des entreprises associées	150,9		253,1	764,6	918,0	9,7	2.096,3
Réassurance et autres créances	873,4	743,1	216,7	57,8	2.366,5	- 4,2	4.253,3
Actifs d'impôts exigibles	119,9	4,6					124,5
Actifs d'impôts différés	20,3	2,6	110,8		69,3		203,0
Option d'achat sur actions BNP Paribas					204,0		204,0
Intérêts courus et autres actifs	1.210,2	381,6	281,5	216,2	86,2	- 47,9	2.127,8
Immobilisations corporelles	1.035,3	54,2	5,6	3,0	1,6		1.099,7
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	351,6	310,6	498,4	402,8			1.563,4
Actifs détenus en vue de la vente							
Total des actifs	62.488,5	4.251,1	16.442,8	3.504,4	7.338,8	- 1.315,9	92.709,7
Passifs							
Passifs résultant des contrats d'assurance Vie	21.013,6		2.577,6	1.165,4		- 3,0	24.753,6
Passifs résultant des contrats de placement Vie	23.061,1		4.534,3	0,9			27.596,3
Passifs résultant des contrats en unités de compte	5.983,3		6.811,1	446,3			13.240,7
Passifs résultant des contrats d'assurance Non-vie	3.323,9	2.457,7	664,5				6.446,1
Certificats d'endettement					216,7		216,7
Dettes subordonnées	895,0	161,5	28,0		2.938,1	- 1.108,2	2.914,4
Autres emprunts	1.836,2	182,9	26,8	150,4	76,2	- 152,1	2.120,4
Passifs d'impôts exigibles	42,9	30,1	35,2	6,3			114,5
Passifs d'impôts différés	688,4	37,1	61,8		69,2		856,5
RPN(I)					162,7		162,7
Intérêts courus et autres passifs	1.605,4	270,3	179,4	69,4	141,2	- 52,0	2.213,7
Provisions	16,0	1,3	11,3		2.375,6		2.404,2
Passif lié à l'option de vente émise sur PNC					663,4		663,4
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente							
Total des passifs	58.465,8	3.140,9	14.930,0	1.838,7	6.643,1	- 1.315,3	83.703,2
Capitaux propres revenant aux actionnaires	2.921,5	1.024,4	1.023,1	1.665,7	1.669,6	- 0,6	8.303,7
Participations ne donnant pas le contrôle	1.101,2	85,8	489,7		- 973,9		702,8
Capitaux propres	4.022,7	1.110,2	1.512,8	1.665,7	695,7	- 0,6	9.006,5
Total des passifs et des capitaux propres	62.488,5	4.251,1	16.442,8	3.504,4	7.338,8	- 1.315,9	92.709,7
Nombre d'employés	5.816	5.340	1.076	379	116		12.727

31 décembre 2011	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.871,2	184,5	191,5	109,6	344,7		2.701,5
Placements financiers	43.595,6	2.461,9	7.647,3	1.416,8	122,7	- 12,9	55.231,4
Immeubles de placement	2.020,9		24,4	0,4			2.045,7
Créances	2.879,0		392,4	136,5	3.490,1	- 1.214,6	5.683,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	5.894,3		6.528,0	401,0		- 51,9	12.771,4
Investissements dans des entreprises associées	150,8		241,7	752,6	804,6	9,8	1.959,5
Réassurance et autres créances	680,2	761,3	246,8	59,6	2.368,4	- 5,2	4.111,1
Actifs d'impôts exigibles	118,7	6,7	1,7				127,1
Actifs d'impôts différés	27,7	3,6	165,4		162,1		358,8
Option d'achat sur actions BNP Paribas					395,0		395,0
Intérêts courus et autres actifs	1.481,5	366,9	273,8	208,7	88,8	- 33,5	2.386,2
Immobilisations corporelles	1.034,6	53,3	5,6	3,2	1,6		1.098,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	357,5	312,7	504,9	419,2			1.594,3
Actifs détenus en vue de la vente					138,5		138,5
Total des actifs	60.112,0	4.150,9	16.223,5	3.507,6	7.916,5	- 1.308,3	90.602,2
Passifs							
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	20.720,5		2.471,5	1.181,3		- 2,9	24.370,4
Passifs résultant des contrats de placement vie	22.478,2		4.722,2	1,1			27.201,5
Passifs résultant des contrats en unités de compte	5.894,3		6.528,5	401,0			12.823,8
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	3.195,9	2.347,6	660,4				6.203,9
Certificats d'endettement					256,7		256,7
Dettes subordonnées	894,6	161,2	28,0		2.980,5	- 1.090,7	2.973,6
Autres emprunts	1.787,9	197,3	233,6	155,4	78,7	- 175,9	2.277,0
Passifs d'impôts exigibles	34,4	15,4	3,6	5,8			59,2
Passifs d'impôts différés	361,6	53,1	65,7		134,2		614,6
RPN(I)					190,0		190,0
Intérêts courus et autres passifs	1.426,6	284,2	159,1	75,9	186,8	- 38,5	2.094,1
Provisions	15,6	1,6	11,7		2.374,5		2.403,4
Passif lié à l'option de vente émise sur PNC					655,8		655,8
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente					110,5		110,5
Total des passifs	56.809,6	3.060,4	14.884,3	1.820,5	6.967,7	- 1.308,0	82.234,5
Capitaux propres revenant aux actionnaires	2.380,8	1.007,5	929,3	1.687,1	1.755,9	- 0,3	7.760,3
Participations ne donnant pas le contrôle	921,6	83,0	409,9		- 807,1		607,4
Capitaux propres	3.302,4	1.090,5	1.339,2	1.687,1	948,8	- 0,3	8.367,7
Total des passifs et des capitaux propres	60.112,0	4.150,9	16.223,5	3.507,6	7.916,5	- 1.308,3	90.602,2
Nombre d'employés	5.806	5.238	1.062	352	99		12.557

28.8 Compte de résultat par secteurs opérationnels

Trois premiers mois 2012	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Produits							
- Primes brutes émises ¹⁾	1.740,4	551,9	294,3	57,2		- 0,1	2.643,7
- Variation des primes non acquises	- 106,7	- 25,5	- 6,9				- 139,1
- Primes acquises cédées	- 13,4	- 34,7	- 35,5	- 5,5			- 89,1
Primes d'assurance nettes acquises	1.620,3	491,7	251,9	51,7		- 0,1	2.415,5
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	599,9	17,7	78,4	18,3	82,3	- 17,2	779,4
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas					- 191,0		- 191,0
Profit (et perte) latente sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)					- 270,7		- 270,7
Profits et pertes réalisés et non réalisés	83,2	11,1	8,7	- 1,9	121,9		223,0
Produits de placement liés à des contrats en unités de compte	245,2		498,4	37,1			780,7
Part dans le résultat des entreprises associées	- 5,1		2,6	37,4	112,4		147,3
Commissions perçues	27,7	31,6	35,1	9,5			103,9
Autres produits	28,1	25,8	2,0	1,7	0,8	- 3,7	54,7
Total des produits	2.599,3	577,9	877,1	153,8	- 144,3	- 21,0	4.042,8
Charges							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 1.742,2	- 378,8	- 278,4	- 43,5		0,1	- 2.442,8
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	3,9	11,0	18,4	1,9			35,2
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 1.738,3	- 367,8	- 260,0	- 41,6		0,1	- 2.407,6
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 247,8		- 485,7	- 38,2			- 771,7
Charges financières	- 27,1	- 3,3	- 1,5	- 4,0	- 49,9	17,3	- 68,5
Variations des dépréciations	- 17,8		- 1,8				- 19,6
Variations des provisions	- 0,4	0,3	0,3		- 1,1		- 0,9
Commissions payées	- 168,7	- 89,4	- 34,0	- 15,9	- 0,1		- 308,1
Frais de personnel	- 111,9	- 54,4	- 17,5	- 7,6	- 3,6	- 0,1	- 195,1
Autres charges	- 128,2	- 36,9	- 25,0	- 2,8	- 11,7	3,7	- 200,9
Total des charges	- 2.440,2	- 551,5	- 825,2	- 110,1	- 66,4	21,0	- 3.972,4
Résultat avant impôts	159,1	26,4	51,9	43,7	- 210,7		70,4
Charges d'impôts sur le résultat	- 54,1	- 6,4	- 17,4	- 0,7	- 27,9		- 106,5
Résultat net de la période	105,0	20,0	34,5	43,0	- 238,6		- 36,1
Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	27,4	3,1	17,2				47,7
Bénéfice net revenant aux actionnaires	77,6	16,9	17,3	43,0	- 238,6		- 83,8
Total des produits de clients externes	2.596,2	577,9	877,1	152,8	- 161,2		4.042,8
Total des produits internes	3,1			1,0	16,9	- 21,0	177,0
Total des produits	2.599,3	577,9	877,1	153,8	- 144,3	- 21,0	4.042,8
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 66,4	- 1,6	- 9,3	- 0,1			- 77,4

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Trois premiers mois 2012	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	1.740,4	551,9	294,3	57,2		- 0,1	2.643,7
Primes en comptabilité de dépôt	53,2		92,8	31,0			177,0
Encaissement brut	1.793,6	551,9	387,1	88,2		- 0,1	2.820,7

Trois premiers mois 2011	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Produits							
- Primes brutes émises ¹⁾	1.733,2	481,4	351,9	51,2	- 0,6	- 0,1	2.617,0
- Variation des primes non acquises	- 101,2	- 154,9	- 11,0				- 267,1
- Primes acquises cédées	- 16,9	- 23,8	- 34,5	- 5,0			- 80,2
Primes d'assurance nettes acquises	1.615,1	302,7	306,4	46,2	- 0,6	- 0,1	2.269,7
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	584,7	14,9	95,0	14,8	58,1	- 16,9	750,6
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas					2,0		2,0
Profit (et perte) latente sur la RPN(I)					- 257,0		- 257,0
Profits et pertes réalisés et non réalisés	62,3	1,1	0,9	0,6	- 4,3		60,6
Produits de placement liés à des contrats en unités de compte	- 14,8		129,7	3,7			118,6
Part dans le résultat des entreprises associées	2,8			25,1	- 11,9		16,0
Commissions perçues	25,2	28,4	50,4	9,6			113,6
Autres produits	25,7	25,6	1,4	0,6	0,1	- 3,1	50,3
Total des produits	2.301,0	372,7	583,8	100,6	- 213,6	- 20,1	3.124,4
Charges							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 1.738,5	- 252,6	- 319,3	- 38,7	- 6,0	0,1	- 2.355,0
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	3,1	21,3	16,9	1,4	7,4		50,1
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 1.735,4	- 231,3	- 302,4	- 37,3	1,4	0,1	- 2.304,9
Charges liées à des contrats en unités de compte	14,4		- 127,6	- 4,0			- 117,2
Charges financières	- 26,3	- 4,8	- 1,0	- 3,5	- 60,1	16,9	- 78,8
Variations des dépréciations	- 4,4		- 1,4		- 0,4		- 6,2
Variations des provisions	- 0,2	0,7	- 0,1				0,4
Commissions payées	- 170,0	- 69,3	- 47,3	- 15,7	- 0,4		- 302,7
Frais de personnel	- 107,6	- 40,4	- 22,0	- 6,0	- 3,4	- 0,6	- 180,0
Autres charges	- 124,0	- 23,1	- 33,6	- 3,4	- 11,3	3,1	- 192,3
Total des charges	- 2.153,5	- 368,2	- 535,4	- 69,9	- 74,2	19,5	- 3.181,7
Résultat avant impôts	147,5	4,5	48,4	30,7	- 287,8	- 0,6	- 57,3
Charges d'impôts sur le résultat	- 37,0	- 1,3	- 12,7	- 0,5	- 0,1		- 51,6
Résultat net de la période	110,5	3,2	35,7	30,2	- 287,9	- 0,6	- 108,9
Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	28,9	- 1,7	17,9		- 0,4		44,7
Bénéfice net revenant aux actionnaires	81,6	4,9	17,8	30,2	- 287,5	- 0,6	- 153,6
Total des produits de clients externes	2.297,9	372,7	583,8	99,6	- 229,6		3.124,4
Total des produits internes	3,1			1,0	16,0	- 20,1	
Total des produits	2.301,0	372,7	583,8	100,6	- 213,6	- 20,1	3.124,4
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 57,3		- 47,2	- 0,1			- 104,6

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Trois premiers mois 2011	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	1.733,2	481,4	351,9	51,2	- 0,6	- 0,1	2.617,0
Primes en comptabilité de dépôt	88,4		436,9	23,7			549,0
Encaissement brut	1.821,6	481,4	788,8	74,9	- 0,6	- 0,1	3.166,0

28.9 État de la situation financière ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

31 mars 2012	Vie	Non-vie	Autres Assurance	Compte général	Éliminations	Total
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.329,3	342,0	50,9	768,7		2.490,9
Placements financiers	51.738,5	6.362,6		105,6	- 13,1	58.193,6
Immeubles de placement	1.898,5	208,3				2.106,8
Créances	3.329,4	116,9	50,4	2.818,9	- 1.241,9	5.073,7
Investissements liés à des contrats en unités de compte	13.241,5				- 68,8	13.172,7
Investissements dans des entreprises associées	868,6	300,0		918,0	9,7	2.096,3
Réassurance et autres créances	666,7	1.016,1	317,0	2.366,5	- 113,0	4.253,3
Actifs d'impôts exigibles	115,9	7,2	1,4			124,5
Actifs d'impôts différés	102,8	28,3	2,6	69,3		203,0
Option d'achat sur actions BNP Paribas				204,0		204,0
Intérêts courus et autres actifs	1.680,1	404,0	13,9	86,2	- 56,4	2.127,8
Immobilisations corporelles	938,5	143,2	16,4	1,6		1.099,7
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.087,3	177,3	298,8			1.563,4
Actifs détenus en vue de la vente						
Total des actifs	76.997,1	9.105,9	751,4	7.338,8	- 1.483,5	92.709,7
Passifs						
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	24.756,5				- 2,9	24.753,6
Passifs résultant des contrats de placement vie	27.596,3					27.596,3
Passifs résultant des contrats en unités de compte	13.240,7					13.240,7
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie		6.446,1				6.446,1
Certificats d'endettement				216,7		216,7
Dettes subordonnées	827,4	188,3	119,4	2.938,1	- 1.158,8	2.914,4
Autres emprunts	1.867,1	174,2	155,0	76,2	- 152,1	2.120,4
Passifs d'impôts exigibles	71,9	37,3	5,3			114,5
Passifs d'impôts différés	697,0	86,3	4,0	69,2		856,5
RPN(I)				162,7		162,7
Intérêts courus et autres passifs	1.504,4	560,3	177,0	141,2	- 169,2	2.213,7
Provisions	16,1	12,5		2.375,6		2.404,2
Passif lié à l'option de vente émise sur PNC				663,4		663,4
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente						
Total des passifs	70.577,4	7.505,0	460,7	6.643,1	- 1.483,0	83.703,2
Capitaux propres revenant aux actionnaires	5.150,4	1.193,5	290,7	1.669,6	- 0,5	8.303,7
Participations ne donnant pas le contrôle	1.269,3	407,4		- 973,9		702,8
Capitaux propres	6.419,7	1.600,9	290,7	695,7	- 0,5	9.006,5
Total des passifs et des capitaux propres	76.997,1	9.105,9	751,4	7.338,8	- 1.483,5	92.709,7
Nombre d'employés	4.807	4.781	3.023	116		12.727

31 mars 2011	Vie	Non-vie	Autres Assurance	Compte général	Éliminations	Total
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.121,3	199,3	36,2	344,7		2.701,5
Placements financiers	48.964,3	6.157,4		122,7	- 13,0	55.231,4
Immeubles de placement	1.844,2	201,5				2.045,7
Créances	3.266,2	141,8	41,3	3.490,1	- 1.256,0	5.683,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	12.823,3				- 51,9	12.771,4
Investissements dans des entreprises associées	855,2	289,9		804,6	9,8	1.959,5
Réassurance et autres créances	541,1	928,7	385,3	2.368,4	- 112,4	4.111,1
Actifs d'impôts exigibles	113,7	13,3	0,1			127,1
Actifs d'impôts différés	153,5	39,7	3,5	162,1		358,8
Option d'achat sur actions BNP Paribas				395,0		395,0
Intérêts courus et autres actifs	1.835,8	485,5	13,5	88,8	- 37,4	2.386,2
Immobilisations corporelles	938,1	143,1	15,5	1,6		1.098,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.115,3	179,3	299,7			1.594,3
Actifs détenus en vue de la vente				138,5		138,5
Total des actifs	74.572,0	8.779,5	795,1	7.916,5	- 1.460,9	90.602,2
Passifs						
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	24.373,3				- 2,9	24.370,4
Passifs résultant des contrats de placement vie	27.201,5					27.201,5
Passifs résultant des contrats en unités de compte	12.823,8					12.823,8
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie		6.203,9				6.203,9
Certificats d'endettement				256,7		256,7
Dettes subordonnées	821,2	184,8	119,2	2.980,5	- 1.132,1	2.973,6
Autres emprunts	2.025,5	183,7	165,0	78,7	- 175,9	2.277,0
Passifs d'impôts exigibles	37,1	15,1	7,0			59,2
Passifs d'impôts différés	410,2	65,7	4,5	134,2		614,6
RPN(I)				190,0		190,0
Intérêts courus et autres passifs	1.334,4	509,9	212,7	186,8	- 149,7	2.094,1
Provisions	16,3	12,5	0,1	2.374,5		2.403,4
Passif lié à l'option de vente émise sur PNC				655,8		655,8
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente				110,5		110,5
Total des passifs	69.043,3	7.175,6	508,5	6.967,7	- 1.460,6	82.234,5
Capitaux propres revenant aux actionnaires	4.506,6	1.211,5	286,6	1.755,9	- 0,3	7.760,3
Participations ne donnant pas le contrôle	1.022,1	392,4		- 807,1		607,4
Capitaux propres	5.528,7	1.603,9	286,6	948,8	- 0,3	8.367,7
Total des passifs et des capitaux propres	74.572,0	8.779,5	795,1	7.916,5	- 1.460,9	90.602,2
Nombre d'employés	4.764	4.664	3.030	99		12.557

28.10 Compte de résultat ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

Trois premiers mois 2012	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Éliminations	Total
Produits						
- Primes brutes émises ¹⁾	1.457,2	1.186,6			- 0,1	2.643,7
- Variation des primes non acquises		- 139,1				- 139,1
- Primes acquises cédées	- 30,6	- 58,5				- 89,1
Primes d'assurance nettes acquises	1.426,6	989,0			- 0,1	2.415,5
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	654,7	64,1	- 3,8	82,3	- 17,9	779,4
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas				- 191,0		- 191,0
Profit (et perte) latente sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)				- 270,7		- 270,7
Profits et pertes réalisés et non réalisés	78,0	23,1		121,9		223,0
Produits de placement liés à des contrats en unités de compte	780,7					780,7
Part dans le résultat des entreprises associées	29,9	5,0		112,4		147,3
Commissions perçues	66,6	7,1	43,8		- 13,6	103,9
Autres produits	19,9	19,3	23,1	0,8	- 8,4	54,7
Total des produits	3.056,4	1.107,6	63,1	- 144,3	- 40,0	4.042,8
Charges						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 1.711,1	- 731,8			0,1	- 2.442,8
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	20,3	14,9				35,2
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 1.690,8	- 716,9			0,1	- 2.407,6
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 771,7					- 771,7
Charges financières	- 29,6	- 4,1	- 2,8	- 49,9	17,9	- 68,5
Variations des dépréciations	- 16,2	- 3,4				- 19,6
Variations des provisions	0,4	- 0,2		- 1,1		- 0,9
Commissions payées	- 119,5	- 202,1		- 0,1	13,6	- 308,1
Frais de personnel	- 90,2	- 74,7	- 26,6	- 3,6		- 195,1
Autres charges	- 112,5	- 55,8	- 29,3	- 11,7	8,4	- 200,9
Total des charges	- 2.830,1	- 1.057,2	- 58,7	- 66,4	40,0	- 3.972,4
Résultat avant impôts	226,3	50,4	4,4	- 210,7		70,4
Charges d'impôts sur le résultat	- 63,2	- 14,1	- 1,3	- 27,9		- 106,5
Résultat net de la période	163,1	36,3	3,1	- 238,6		- 36,1
Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	37,6	10,1				47,7
Bénéfice net revenant aux actionnaires	125,5	26,2	3,1	- 238,6		- 83,8
Total des produits de clients externes	3.048,4	1.106,6	27,3	- 139,4		4.042,9
Total des produits internes	8,0	1,0	35,8	- 4,9	- 40,0	- 0,1
Total des produits	3.056,4	1.107,6	63,1	- 144,3	- 40,0	4.042,8
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 69,9	- 6,2	- 1,3			- 77,4

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Trois premiers mois 2012	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	1.457,2	1.186,6			- 0,1	2.643,7
Primes en comptabilité de dépôt	177,0					177,0
Encaissement brut	1.634,2	1.186,6			- 0,1	2.820,7

Trois premiers mois 2011	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Éliminations	Total
Produits						
- Primes brutes émises ¹⁾	1.516,0	1.101,7		- 0,6	- 0,1	2.617,0
- Variation des primes non acquises		- 267,1				- 267,1
- Primes acquises cédées	- 29,4	- 50,8				- 80,2
Primes d'assurance nettes acquises	1.486,6	783,8		- 0,6	- 0,1	2.269,7
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	652,8	60,9	- 4,3	58,1	- 16,9	750,6
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas				2,0		2,0
Profit (et perte) latente sur la RPN(I)				- 257,0		- 257,0
Profits et pertes réalisés et non réalisés	57,9	7,0		- 4,3		60,6
Produits de placement liés à des contrats en unités de compte	118,6					118,6
Part dans le résultat des entreprises associées	20,2	7,7		- 11,9		16,0
Commissions perçues	80,5	5,1	39,8		- 11,8	113,6
Autres produits	17,7	14,3	22,6	0,1	- 4,4	50,3
Total des produits	2.434,3	878,8	58,1	- 213,6	- 33,2	3.124,4
Charges						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 1.773,2	- 575,9		- 6,0	0,1	- 2.355,0
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	17,4	25,3		7,4		50,1
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 1.755,8	- 550,6		1,4	0,1	- 2.304,9
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 117,2					- 117,2
Charges financières	- 28,3	- 3,4	- 3,9	- 60,1	16,9	- 78,8
Variations des dépréciations	- 4,7	- 1,1		- 0,4		- 6,2
Variations des provisions	0,7	- 0,3				0,4
Commissions payées	- 133,1	- 181,0		- 0,4	11,8	- 302,7
Frais de personnel	- 89,6	- 63,9	- 22,5	- 3,4	- 0,6	- 180,0
Autres charges	- 120,2	- 39,0	- 26,2	- 11,3	4,4	- 192,3
Total des charges	- 2.248,2	- 839,3	- 52,6	- 74,2	32,6	- 3.181,7
Résultat avant impôts	186,1	39,5	5,5	- 287,8	- 0,6	- 57,3
Charges d'impôts sur le résultat	- 39,9	- 10,1	- 1,5	- 0,1		- 51,6
Résultat net de la période	146,2	29,4	4,0	- 287,9	- 0,6	- 108,9
Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	40,5	4,6		- 0,4		44,7
Bénéfice net revenant aux actionnaires	105,7	24,8	4,0	- 287,5	- 0,6	- 153,6
Total des produits de clients externes	2.426,3	878,0	49,6	- 229,5		3.124,4
Total des produits internes	8,0	0,8	8,5	15,9	- 33,2	
Total des produits	2.434,3	878,8	58,1	- 213,6	- 33,2	3.124,4
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 101,9	- 2,7				- 104,6

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Trois premiers mois 2011	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	1.516,0	1.101,7		- 0,6	- 0,1	2.617,0
Primes en comptabilité de dépôt	549,0					549,0
Encaissement brut	2.065,0	1.101,7		- 0,6	- 0,1	3.166,0

28.11 Résultat technique en assurance

Pour l'analyse des résultats d'assurance, Ageas utilise le concept de résultat technique et de marge opérationnelle.

Le résultat technique englobe essentiellement les primes, commissions et produits financiers alloués après déduction des demandes d'indemnisations, des prestations et des charges d'exploitation. Les pertes et profits en capital réalisés sur des placements adossant des passifs d'assurance, y compris des fonds séparés, font partie du produit financier réparti et sont donc inclus dans le résultat technique. Les produits financiers, nets des coûts de placement liés, sont alloués aux divers secteurs vie et non-vie sur la base des portefeuilles de placement adossant les passifs d'assurance de ces secteurs.

Les pertes et profits en capital réalisés et non réalisés sur placements comptabilisés au compte de résultat, adossant les passifs d'assurance des différents secteurs et non alloués au résultat technique, sont inclus dans la marge opérationnelle.

Le rapprochement entre la marge opérationnelle et le bénéfice avant impôts comprend tous les produits et charges non alloués aux contrats d'assurance ou de placement, qui ne sont donc pas inclus dans la marge opérationnelle.

Dans ses secteurs opérationnels d'assurance, Ageas gère ses activités vie et non-vie séparément. L'activité vie inclut des contrats d'assurance couvrant des risques liés à la vie et au décès des particuliers. L'activité vie comprend également des contrats de placement avec ou sans élément de participation discrétionnaire. L'activité non-vie comprend quatre branches : Maladie & Accidents ; Auto ; Incendie et autres dommages aux biens - couvrant le risque de pertes affectant des biens ou des avoirs patrimoniaux ou de passifs dus à des sinistres - et Autres.

Le tableau ci-dessous présente le résultat technique des différents secteurs et segments d'activité et leur rapprochement avec le bénéfice avant impôts.

Trois premiers mois 2012	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total Ageas
Encaissement brut vie	1.258,9	18,0	269,1	88,2		- 0,1	1.634,1
Encaissement brut non-vie	534,7	533,9	118,0				1.186,6
Charges opérationnelles	- 118,9	- 52,1	- 35,8	- 10,0			- 216,8
Résultat technique vie	77,1	- 0,9	31,1	11,1			118,4
- <i>Maladie et accidents</i>	16,9		7,0				23,9
- <i>Automobile</i>	4,6	22,0	2,5				29,1
- <i>Incendie et autres dommages aux biens</i>	- 19,0	- 10,2	0,4				- 28,8
- <i>Autres</i>	0,5	- 3,0	1,2				- 1,3
Résultat technique non-vie	3,0	8,8	11,1				22,9
Résultat technique total	80,1	7,9	42,2	11,1			141,3
Gains (pertes) sur placements alloués à la marge opérationnelle	54,5	8,0	0,9	0,9			64,3
Marge opérationnelle	134,6	15,9	43,1	12,0			205,6
Part dans le résultat des entreprises associées	- 5,1		2,6	37,4	112,4		147,3
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	29,6	10,5	6,2	- 5,7	- 323,1		- 282,5
Résultat avant impôts	159,1	26,4	51,9	43,7	- 210,7		70,4
Indicateurs clés de performance							
Ratio de charges	36,9%	25,6%	25,4%	0,0%	0,0%	0,0%	30,3%
Ratio de sinistralité	67,2%	76,7%	64,9%	0,0%	0,0%	0,0%	71,6%
Ratio combiné	104,1%	102,3%	90,3%	0,0%	0,0%	0,0%	101,9%
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion (annualisés) en vie	0,38%	0,00%	0,52%	2,49%	0,00%	0,00%	0,51%
Fonds sous gestion ¹⁾	53.381,9	2.457,7	14.587,5	1.612,6		- 3,0	72.036,7

1) Les fonds sous gestion représentent le total des passifs d'assurance liés à des contrats d'assurance et de placement, tant vie que non-vie.

Trois premiers mois 2011	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total Ageas
Encaissement brut vie	1.310,5	10,3	669,3	74,9		- 0,1	2.064,9
Encaissement brut non-vie	511,1	471,1	119,5		- 0,6		1.101,1
Charges opérationnelles	- 114,3	- 37,8	- 45,8	- 8,2			- 206,1
Résultat technique vie	65,0	- 1,4	42,1	8,3			114,0
- <i>Maladie et accidents</i>	17,0	- 0,5	4,0				20,5
- <i>Automobile</i>	13,2	9,1	- 0,3				22,0
- <i>Incendie et autres dommages aux biens</i>	- 16,0	- 14,0	- 1,1				- 31,1
- <i>Autres</i>	9,0	1,9	0,4				11,3
Résultat technique non-vie	23,2	- 3,5	3,0				22,7
Résultat technique total	88,2	- 4,9	45,1	8,3			136,7
Gains (pertes) sur placements alloués à la marge opérationnelle	17,2	0,9	0,4	0,4			18,5
Marge opérationnelle	105,4	- 4,0	45,1	8,7			155,2
Part dans le résultat des entreprises associées	2,8			25,1	- 11,9		16,0
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	39,3	8,5	3,3	- 3,1	- 275,9	- 0,6	- 228,5
Résultat avant impôts	147,5	4,5	48,4	30,7	- 287,8	- 0,6	- 57,3
Indicateurs clés de performance							
Ratio de charges	36,7%	27,6%	29,2%	0,0%	0,0%	0,0%	32,4%
Ratio de sinistralité	61,9%	78,4%	70,1%	0,0%	0,0%	0,0%	69,1%
Ratio combiné	98,6%	106,0%	99,3%	0,0%	0,0%	0,0%	101,5%
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion (annualisés) en vie	0,38%	0,00%	0,57%	2,35%	0,00%	0,00%	0,51%
Fonds sous gestion ¹⁾	51.760,9	1.748,9	23.643,3	1.368,3		- 2,7	78.518,7

1) Les fonds sous gestion représentent le total des passifs d'assurance liés à des contrats d'assurance et de placement, tant vie que non-vie.

- Ratio de sinistralité : total des coûts des sinistres, net de réassurance, en pourcentage des primes nettes perçues, hors coûts internes de traitement des sinistres.
- Ratio de charges : montant des charges en pourcentage du montant des primes nettes acquises, net de réassurance, comprenant les coûts internes de gestion des sinistres et les commissions nettes de l'exercice, moins les coûts de placement internes.
- Ratio combiné : la somme du ratio de sinistralité et du ratio de charges.

Ageas a révisé sa méthodologie de calcul des ratios combinés et décidé de l'aligner davantage sur la pratique en usage pour les produits non vie à passifs d'assurance actualisés, dans les branches Invalidité et Accidents du travail. Ce changement concerne surtout le secteur Belgique. Depuis cette année, l'annulation de l'effet de l'actualisation n'a plus été effectuée dans le ratio de sinistres. Les données comparables ont été retraitées en conséquence, avec une incidence positive sur le ratio combiné général de 0,9% au trimestre écoulé.

29 Passifs éventuels

29.1 Passifs éventuels relatifs aux affaires juridiques

Comme toute autre institution financière, Ageas est impliqué, en tant que partie défenderesse, dans diverses actions, litiges et procédures judiciaires découlant du cours normal de ses activités.

En outre, à la suite des événements et des faits intervenus dans le cadre de l'ancien groupe Fortis entre mai 2007 et octobre 2008 (augmentation du capital et acquisition d'éléments d'ABN AMRO en octobre 2007, annonce de l'accélération du plan de solvabilité en juin 2008, cession des activités bancaires et des activités néerlandaises d'assurance en septembre et en octobre 2008), Ageas est impliqué, et pourrait l'être à nouveau, dans un certain nombre d'actions en justice ainsi que d'enquêtes administratives et pénales en Belgique et aux Pays-Bas. Certaines de ces enquêtes pourraient se traduire pour Ageas par des passifs futurs substantiels mais actuellement impossibles à quantifier.

Les enquêtes en cours n'engendrent pas de risque financier (important) immédiat pour Ageas, mais on ne peut exclure qu'elles puissent générer ultérieurement une incidence négative. Tel est le cas pour (i) l'enquête menée par l'autorité de contrôle en Belgique (FSMA, l'autorité des services et marchés financiers) qui a soumis au comité de sanctions le rapport élaboré par son auditeur sur l'adéquation de la communication externe de Fortis concernant le déroulement de la mise en œuvre de son plan de solvabilité et ses prévisions de solvabilité au cours du deuxième trimestre 2008, ainsi que (ii) l'enquête pénale en cours en Belgique. Toute conclusion négative dans ces enquêtes en cours pourrait influencer sur les procédures existantes et déclencher de nouvelles actions contre Ageas, y compris des actions en dommages et intérêts intentées ultérieurement.

Le 5 février 2010, l'AFM a imposé une amende à ageas SA/NV et à ageas N.V. d'EUR 288.000 chacune pour infractions à la loi néerlandaise de supervision financière (« Wet op het financieel toezicht »). L'AFM prétend que, le 5 juin 2008, certaines déclarations auraient été incorrectes ou trompeuses quant à la solvabilité de Fortis et que, le 14 juin 2008, Fortis aurait dû faire savoir publiquement que les conditions imposées par la Commission européenne (dans le contexte de la reprise d'ABN AMRO) impliquaient que les objectifs financiers de 2008 et ultérieurement ne pouvaient être atteints sans mesures supplémentaires. Dès lors, pour la période entre le 5 et le 25 juin 2008 inclus, certains investisseurs pourraient prétendre qu'ils ont négocié sur la base d'informations qui ne seraient pas totalement correctes. Ageas conteste ces allégations d'infraction et après le rejet de son recours administratif, Ageas a fait appel de la décision

de l'AFM devant le tribunal de Rotterdam. Le 4 mai 2011, le tribunal a confirmé la décision de l'AFM. Ageas a interjeté appel de cette décision auprès de l'instance compétente aux Pays-Bas.

Le 16 juin 2010, le rapport des experts mandatés par la juridiction « Ondernemingskamer » d'Amsterdam a été rendu public. Une copie du rapport peut être téléchargée du site internet d'Ageas. Les experts se montrent notamment critiques sur la manière dont Fortis a informé ses investisseurs à diverses occasions et concluent que l'information présentée par Fortis aux investisseurs dans une série de domaines était incorrecte ou à tout le moins incomplète. Ils font en particulier référence à (i) l'information sur la position et l'exposition de Fortis dans le cadre des subprimes dans la Mise à jour des résultats de Fortis publiée le 21 septembre 2007 et dans le Prospectus relatif à l'augmentation de capital (qui incluait la mise à jour des résultats) effectuée le 9 octobre 2007 (à noter toutefois que les experts reconnaissent que l'information n'a pas été manipulée ni délibérément présentée de manière inexacte) ; (ii) l'information sur la vente de certaines parties d'ABN AMRO, comme demandée par les autorités européennes chargées de la concurrence, et sur la solvabilité de Fortis, pour la période allant du 21 mai 2008 au 26 juin 2008 ; (iii) la communication de certains faits aux investisseurs et, plus spécifiquement, le 26 septembre 2008.

Le 16 août 2010, VEB et certaines autres parties ont déposé une requête auprès de la Ondernemingskamer (i) en vue d'intenter une action pour établir que certains faits mentionnés dans le rapport des experts devraient être qualifiés de « gestion déficiente » par Fortis et (ii) en vue d'annuler la décharge accordée à des administrateurs de Fortis N.V. le 29 avril 2008. Le 5 avril 2012, la Ondernemingskamer a en partie rejeté les demandes de VEB et y a en partie fait droit, estimant que pour certains aspects, il y a eu gestion déficiente. Subséquemment, la Ondernemingskamer a annulé la décision de l'assemblée générale des actionnaires de Fortis N.V. de donner décharge au Conseil d'Administration pour sa gestion en 2007, liée à la communication sur le portefeuille de subprimes dans le Prospectus et la Mise à jour des résultats de Fortis. Ageas interjettera appel devant la Cour suprême des Pays-Bas. Les conclusions des experts néerlandais ont donné lieu et pourraient encore donner lieu à de nouvelles actions et procédures intentées contre Ageas, dont des actions en dommages et intérêts.

Les conclusions des experts pourraient aussi avoir un impact sur les procédures judiciaires en cours. Ageas se défendra de toute allégation de faute mais ces actions pourraient en fin de compte avoir un effet important sur Ageas. Actuellement, il n'est cependant pas possible d'estimer leur chance d'aboutir, ni le montant des dommages à payer éventuellement.

Le 19 août 2010, l'AFM a imposé une amende supplémentaire à ageas SA/NV et ageas N.V. d'EUR 144.000 chacune pour infraction à la loi néerlandaise de supervision financière. L'AFM prétend que Fortis n'a pas informé les investisseurs à temps de son exposition aux subprimes et aurait dû publier l'information sur sa position et son exposition aux subprimes (tant globalement qu'aux États-Unis, ainsi qu'une répartition) dans la Mise à jour des résultats de Fortis publiée le 21 septembre 2007 dans le contexte de l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007. Il se pourrait dès lors que des investisseurs allèguent avoir négocié sur la base d'informations incomplètes durant la période à partir du 21 septembre 2007. Ageas réfute toute allégation de faute. Après le rejet de son recours administratif, Ageas a fait appel de la décision de l'AFM devant le tribunal de Rotterdam. Le 9 février 2012, le tribunal de Rotterdam a confirmé la décision de l'AFM. Ageas a interjeté appel de cette décision auprès de la juridiction néerlandaise compétente.

Ageas est également impliqué ou pourrait l'être dans diverses procédures judiciaires découlant directement ou indirectement d'événements et de faits intervenus dans le cadre de l'ancien groupe Fortis entre mai 2007 et octobre 2008 : Diverses actions en justice ont été intentées en Belgique et aux Pays-Bas, (in)directement (i) concernant les transactions de septembre/octobre 2008 et/ou (ii) visant l'obtention du paiement de dommages et intérêts sur la base d'allégations de communication trompeuse et/ou d'abus de marché commis par Fortis pendant la période allant de mai 2007 à octobre 2008. Il s'agit notamment :

- de la procédure intentée devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles
 - a) par une série d'actionnaires individuels représentés par Me Modrikamen qui demandaient initialement l'annulation de la vente d'ASR à l'État néerlandais et de la vente de Fortis Banque à la SFPI (et ensuite à BNP Paribas) ou des indemnités compensatoires. Le 8 décembre 2009, le tribunal s'est déclaré incompétent pour connaître d'une affaire impliquant des parties défenderesses néerlandaises. Le 26 avril 2011, Me Modrikamen (i) a introduit un recours en appel de cette décision et (ii) a déposé des conclusions sur le fond relatives à la vente de la banque belge. L'action vise désormais l'obtention de dommages et intérêts auprès de l'État néerlandais, de la Nederlandsche Bank, de la SFPI et de BNP Paribas.
- b) par un certain nombre d'actionnaires individuels rassemblés autour de Deminor International, réclamant des dommages et intérêts, alléguant une communication déficiente voire trompeuse de la part de Fortis durant la période allant de mai 2007 à octobre 2008 ; cette procédure est en cours ;
- c) les experts désignés par le Président du Tribunal à la demande de Deminor en novembre 2008 en vue d'analyser les circonstances de la scission du groupe Fortis ont déposé leur rapport final le 18 novembre 2011.
- de la procédure intentée devant le Tribunal d'Amsterdam :
 - d) par VEB qui demande de constater que différentes communications de Fortis durant la période allant de septembre 2007 au 3 octobre 2008 constituent des infractions légales commises par Fortis et certains de ses anciens administrateurs et hauts dirigeants ; que chacune de ces infractions est un acte illicite de tous ou de certains défendeurs et que ces défendeurs sont dès lors susceptibles d'indemniser les dommages subis par les acquéreurs d'actions durant cette période ; cette action comprend une allégation (à l'encontre de Fortis, de certains de ses anciens administrateurs et hauts dirigeants, et des institutions financières agissant comme coordinateurs globaux et syndicaux chefs de file de l'augmentation de capital) que l'information sur la situation et l'exposition de Fortis dans le cadre des subprimes présentée dans le prospectus du 24 septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, était inexacte et incomplète ;
 - e) par l'État néerlandais, qui réclame un montant d'EUR 210 millions des sociétés mères d'Ageas et EUR 674 millions d'Ageas Insurance International N.V. L'État néerlandais fonde ses demandes en invoquant l'exécution de certaines dispositions prétendument convenues par Fortis Insurance N.V., Fortis Insurance International N.V. et FBN(H) Preferred Investments B.V. dans le contexte de la vente des activités de banque et d'assurance néerlandaises le 3 octobre 2008.
- d'une action devant la juridiction d'appel d'Amsterdam
 - f) par la Stichting FortisEffect et un certain nombre d'actionnaires individuels, représentés par Me De Gier, visant à faire annuler le jugement prononcé par le tribunal d'Amsterdam le 18 mai 2011 et favorable à Ageas, rejetant leur demande d'invalider les décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en octobre 2008, de défaire les transactions ou, à défaut, d'obtenir des dommages et intérêts ;

- de la procédure intentée devant le Tribunal d'Utrecht :
 - g) par une série d'actionnaires individuels représentés par M. Bos, en vue d'obtenir des dommages et intérêts, alléguant une communication déficiente en 2008. Le 15 février 2012, le tribunal a jugé que Fortis et deux autres coaccusés (l'ancien CEO et l'ancien directeur financier) ont communiqué des informations trompeuses durant la période allant du 22 mai au 26 juin 2008. Il a également considéré qu'une procédure séparée devait établir si les plaignants en ont subi un dommage et, ce cas d'échéant, le montant de ce dommage. Ageas interjettera appel de ce jugement. Dans ce contexte, certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis ont demandé au tribunal de reconnaître l'obligation d'Ageas, en vertu des accords conclus sur les conditions de départ en 2008 et/ou du droit civil néerlandais, de les exonérer de tout paiement d'indemnité par suite de (ou en lien avec) les procédures judiciaires intentées contre eux et découlant de leur fonction dans le groupe Fortis. Ageas conteste la validité de ces obligations légales ou contractuelles d'exonération de responsabilité ;
 - h) par une fondation de droit néerlandais, dénommée « Stichting Investor Claims Against Fortis », qui accuse Fortis de communication défailante, en plusieurs occasions pendant la période 2007-2008. Ces accusations prétendent notamment (à l'encontre de Fortis et de deux de ses conseillers financiers) que les informations sur la situation et l'exposition de Fortis aux subprimes présentées dans le prospectus du 24 septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, étaient inexactes et incomplètes.

Comme indiqué précédemment, Ageas réfute toute allégation de faute, qu'elle contestera en justice. Cependant, si ces actions aboutissent, elles pourraient avoir un impact important sur Ageas et il est actuellement impossible d'estimer tant leur chance d'aboutir que le montant des dommages à payer éventuellement.

Si l'une de ces actions débouche sur l'annulation des décisions ou d'une partie des décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en septembre et octobre 2008, et des accords et transactions en découlant (ce qui est hautement improbable, notamment dans la mesure où aucun des experts désignés par le tribunal n'a mis en évidence des arguments pouvant mener à l'annulation de ces transactions, et où le tribunal d'Amsterdam, dans deux jugements prononcés le 18 mai 2011, a rejeté les demandes de VEB/Deminor et de la Stichting FortisEffect relatives à ces transactions), cela pourrait avoir des conséquences sur la situation financière d'Ageas, qui ne peuvent être quantifiées à l'heure actuelle. Dans l'hypothèse où l'une des décisions judiciaires condamnerait Ageas à payer des dommages et intérêts, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur sa situation financière.

- Une action judiciaire a également été intentée concernant un instrument financier hybride, nommé Mandatory Convertible Securities (MCS) pour lequel ageas SA/NV et ageas N.V. agissaient comme codébiteurs.

Les titres MCS émis en 2007 par Fortis Bank Nederland (Holding) N.V. (actuellement ABN AMRO Bank N.V.), Fortis Banque SA/NV, ageas SA/NV et ageas N.V. ont été convertis le 7 décembre 2010, automatiquement, en 106.723.569 actions Ageas. Avant le 7 décembre, certains détenteurs de MCS avaient unilatéralement décidé, lors d'une assemblée générale des détenteurs de MCS, de reporter la date d'échéance des MCS au 7 décembre 2030. Cependant, les effets de cette décision ont été suspendus par le Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles, à la demande d'Ageas. Après le 7 décembre, les mêmes détenteurs de MCS contestent la validité de la conversion des MCS et demandent au tribunal l'annulation de la conversion, ou, à défaut, des dommages et intérêts pour un montant d'EUR 1,75 milliard. Le 23 mars 2012, le Tribunal de Commerce de Bruxelles s'est prononcé en faveur d'Ageas, rejetant toutes les demandes des plaignants. Dès lors, la conversion des MCS en actions émises par Ageas le 7 décembre 2010 demeure valable et aucune indemnisation n'est due. Ce jugement est susceptible d'appel.

Après la conversion des MCS, Ageas a introduit un recours contre ABN AMRO Bank et ABN AMRO Group en raison de la défaillance d'ABN AMRO Bank d'émettre des actions ordinaires et de les remettre à Ageas pour un montant d'EUR 2 milliards, conformément à la convention signée par les quatre émetteurs de MCS.

Enfin, l'État néerlandais a décidé de s'associer à cette procédure. L'État néerlandais prétend qu'Ageas, en poursuivant le recours contre ABN AMRO Bank, viole l'accord conclu (*Term Sheet*) lors de la vente de Fortis Bank Nederland (Holding) N.V. à l'État néerlandais le 3 octobre 2008. L'État néerlandais prétend qu'Ageas a renoncé à sa possibilité de recours et que, dans la mesure où Ageas obtiendrait gain de cause contre ABN AMRO Bank, le recours devrait être transféré à l'État néerlandais au titre de dédommagement ou en vertu des termes du *Term Sheet*. Avant d'avoir entamé la procédure, l'État néerlandais a fait procéder à une saisie conservatoire sur le recours d'Ageas contre ABN AMRO Bank.

Pour toutes les procédures judiciaires et enquêtes dont le management a connaissance, Ageas comptabilisera des provisions si et lorsqu'à son estime, après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement doit être effectué par Ageas, dont le montant puisse être raisonnablement évalué.

Sans préjudice de tout commentaire spécifique énoncé ci-avant, eu égard aux nombreuses étapes des procédures et enquêtes en cours, à leur nature évolutive, aux incertitudes qui leur sont inhérentes et à leur complexité, le management n'est pas à même de déterminer si une revendication ou demande à l'encontre d'Ageas dans le cadre de ces procédures et enquêtes sont sans fondement ou peuvent être valablement défendues ou si l'issue de ces revendications ou demandes peut ou non résulter en une perte significative dans les États financiers consolidés d'Ageas. Dès lors, aucune provision n'a été constituée, au-delà de la provision d'EUR 2,4 milliards dans le cadre des litiges qui l'opposent à l'État néerlandais, comme indiqué dans la note 9 - Réassurance et autres créances.

En 2008, les sociétés mères de Fortis ont accordé à certains anciens dirigeants et administrateurs, au moment de leur départ, une clause contractuelle d'indemnisation couvrant les frais de défense et, dans certains cas, également les conséquences financières de toute décision judiciaire, dans l'hypothèse où des procédures en justice seraient intentées contre ces personnes sur la base de leurs mandats exercés pour la société. A l'égard de certaines de ces personnes, Ageas conteste la validité de ces engagements d'indemnisation pour ce qui concerne la couverture des conséquences financières de décisions de justice.

29.2 Passifs éventuels sur des instruments hybrides d'anciennes filiales

Les anciennes entités opérationnelles d'Ageas ont émis un certain nombre d'instruments hybrides qui génèrent des passifs éventuels pour ageas N.V. et ageas SA/NV, parce que ces (ex-)sociétés mères agissaient comme garantes, codébitrices ou parties à des conventions de support. Les points ci-dessous décrivent les passifs éventuels liés à ces instruments.

1. CASHES

Les CASHES (Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities) représentaient 12.000 titres pour un montant nominal total d'EUR 3 milliards, et ont été émis par Fortis Banque SA/NV, avec ageas SA/NV et ageas N.V. agissant comme codébitrices. Fortis Banque SA/NV paie le coupon trimestriellement à terme échu, à un taux variable basé sur l'Euribor à trois mois + 2,0 %, jusqu'à l'échange des titres en actions Ageas.

Les CASHES n'ont pas de date d'échéance et ne sont pas remboursables en numéraire ; ils ne peuvent qu'être échangés contre des actions. Ils sont obligatoirement échangés en actions Ageas si le cours de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 35,91 pendant vingt jours de cotation consécutifs (le cours de clôture de l'action Ageas fin 2011 était d'EUR 1,20). Les titres peuvent également être échangés à la discrétion des détenteurs au prix d'EUR 23,94 par action. Au 31 décembre 2011, Fortis Banque SA/NV détenait 125.313.283 actions Ageas, sans droit de dividende et de vote, en vue de leur échange possible.

En janvier 2012, BNP Paribas a lancé une offre d'achat sur les titres CASHES au prix de 47,5%, qui a ensuite donné lieu à l'échange de 7.553 titres CASHES présentés en 78.874.241 actions Ageas sous-jacentes. L'offre et l'échange subséquent s'inscrivait dans un accord plus large, conclu entre Ageas, Fortis Banque SA/NV et BNP Paribas (voir note 56 – Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière dans les États financiers consolidés d'Ageas 2011) ; Ageas a payé une indemnité d'EUR 287 millions à BNP Paribas pour l'échange de 63% des titres. Les actions résultant de l'échange ont acquis le droit de dividende et de vote.

En conséquence de cette transaction, le montant nominal des CASHES encore en circulation s'est réduit à EUR 1.112 millions, pour lesquels Fortis Banque SA/NV continue de détenir 46.439.042 actions.

Ageas a accepté d'indemniser BNP Paribas aux mêmes conditions que celles de l'accord pendant une période de deux ans, si BNP Paribas devait acquérir et convertir des CASHES additionnels sur les 37% encore en circulation. Ageas a aussi accepté de payer une indemnité annuelle à Fortis Banque SA/NV égale au dividende majoré sur les actions que détient Fortis Banque SA/NV.

Concernant le montant en principal, les détenteurs des CASHES ne peuvent exercer, contre n'importe lequel des codébiteurs, qu'un recours portant sur les actions Ageas détenues par Fortis Banque SA/NV ; ces actions sont données en nantissement en faveur de ces détenteurs.

En cas de non-paiement de dividende sur les actions Ageas, ou si le montant des dividendes déclarés est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5 %), ainsi que dans certaines autres circonstances exceptionnelles, le paiement de coupons doit être réglé par ageas SA/NV et ageas N.V. via le mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM) tandis que Fortis Banque SA/NV devrait émettre des instruments éligibles au titre d'instruments Tier 1 hybrides au profit d'Ageas en compensation des coupons ainsi payés par ageas SA/NV et ageas N.V. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas SA/NV et ageas N.V. d'honorer l'obligation ACSM, le règlement du coupon sera reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions sera restaurée.

2. Titres de dette Tier 1 de Fortis Banque SA/NV 2004

Fortis Banque SA/NV a émis, en 2004, EUR 1.000 millions de titres perpétuels, qui bénéficient d'une convention de support conclue par les anciennes sociétés-mères Fortis, désormais dénommées ageas SA/NV et ageas N.V., à un taux d'intérêt de 4,625 % jusqu'au 27 octobre 2014, et au taux EURIBOR à 3 mois majoré de 1,70 % par la suite.

La convention de support prévoit que si la solvabilité de Fortis Banque SA/NV passe sous un seuil donné ou si Fortis Banque SA/NV en décide ainsi, le coupon sera réglé par le biais du mécanisme ACSM via l'émission par ageas SA/NV et ageas N.V. d'actions ordinaires pour lesquelles Fortis Banque SA/NV devrait rémunérer ageas SA/NV et ageas N.V. par l'émission d'actions ordinaires.

29.3 Autres passifs éventuels

Avec BGL BNP Paribas, Ageas Insurance International N.V. a procuré une garantie à Cardif Lux Vie S.A. d'un montant maximum d'EUR 100 millions pour couvrir les procédures judiciaires encore en cours liées à Fortis Lux Vie S.A., une ancienne filiale d'Ageas qui a été fusionnée fin 2011 avec Cardif Lux International S.A. (voir aussi note 2- Acquisitions et cessions).

30 Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière

Depuis la date de l'état consolidé de la situation financière, il n'est intervenu aucun événement important nécessitant un ajustement ou la publication d'informations dans les États financiers consolidés intermédiaires d'Ageas au 31 mars 2012.

Ageas présente la dernière étape de son programme de simplification de sa structure juridique et propose à ses actionnaires de fusionner ageas N.V. et ageas SA/NV, et de procéder à un *reverse stock split* à 10 pour 1. Ces transactions doivent être approuvées par les actionnaires lors des Assemblées générales extraordinaires des Actionnaires prévues les 28 et 29 juin et prendront effet le 7 août 2012, sous réserve de certaines conditions.

En 2011, Ageas a créé un programme d'action à droits restreints pour les membres de la direction générale en 2012.

Les 25 et 26 avril 2012, les Assemblées générales des actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. ont approuvé toutes les propositions que lui a soumises le Conseil d'Administration. Les assemblées générales des actionnaires ont approuvé les points suivants de l'ordre du jour :

- l'adoption des comptes sociaux annuels de la société pour l'exercice 2011 ;
- l'adoption d'un dividende brut d'EUR 0,08 par Action Ageas ;
- le rapport de rémunération ;
- Les mesures conservatoires à l'encontre des administrateurs de la société
- l'annulation des actions rachetées (programme annoncé le 24 août 2011) ;
- la proposition d'accorder décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011 ;
- tous les autres points de l'ordre du jour, y compris les modifications des Statuts.

Déclaration du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Ageas est responsable de l'établissement des États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas des trois premiers mois de 2012 conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne, ainsi qu'à la Directive européenne « Transparence » (Directive européenne 2004/109/CE).

Le Conseil d'Administration déclare qu'à sa connaissance, les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas des trois premiers mois de 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et des résultats d'Ageas ainsi que des incertitudes auxquelles est confronté Ageas, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration. En outre, le Rapport du Conseil d'Administration des trois premiers mois de 2012 inclut les informations requises conformément à la section 5 : 25d, sous-sections 8 et 9 de la loi néerlandaise de surveillance des marchés financiers.

Le 11 mai 2012, le Conseil d'Administration a revu les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas des trois premiers mois de 2012 et a autorisé leur publication.

Bruxelles / Utrecht, le 11 mai 2012.

Le Conseil d'Administration

Président	Jozef De Mey
Vice-Président	Guy de Selliers de Moranville
Chief Executive Officer	Bart De Smet
Administrateurs	Frank Arts
	Ronny Brückner
	Shaoliang Jin
	Bridget McIntyre
	Roel Nieuwdorp
	Lionel Perl
	Belén Romana
	Jan Zegeering Hadders

Rapport d'examen limité

Aux membres du Conseil d'Administration d'ageas SA/NV et ageas N.V.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de l'état consolidé de la situation financière d'Ageas arrêté au 31 mars 2012 ainsi que du compte de résultats consolidé et de l'état consolidé du résultat global pour la période de trois mois close à cette date, de l'état consolidé des variations des capitaux propres et du tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période de trois mois close à cette date, ainsi que des annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives (« l'information financière consolidée intermédiaire résumée »).

Le conseil d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe pour la période de trois mois close le 31 mars 2012 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Paragraphe explicatif

Nous attirons l'attention sur la note 29 de l'information financière intermédiaire consolidée résumée pour la période de trois mois close au 31 mars 2012, qui décrit qu'Ageas est impliquée ou pourrait encore être impliquée dans diverses actions judiciaires ainsi que dans plusieurs enquêtes administratives et pénales ayant trait à des événements et développements qui ont eu lieu entre mai 2007 et octobre 2008 et dont certaines pourraient aboutir dans le chef d'Ageas à des passifs financiers. Toutefois, l'issue finale de ces affaires ne peut être déterminée actuellement. Ceci ne remet pas en cause notre opinion ci-dessus.

Amstelveen, le 11 mai 2012.
KPMG Accountants N.V.

Bruxelles, le 11 mai 2012.
KPMG Réviseurs d'Entreprises

représentée par
W.G. Bakker RA

représentée par
M. Lange Réviseur d'entreprises